

N° 50

# L'ami de Rezé

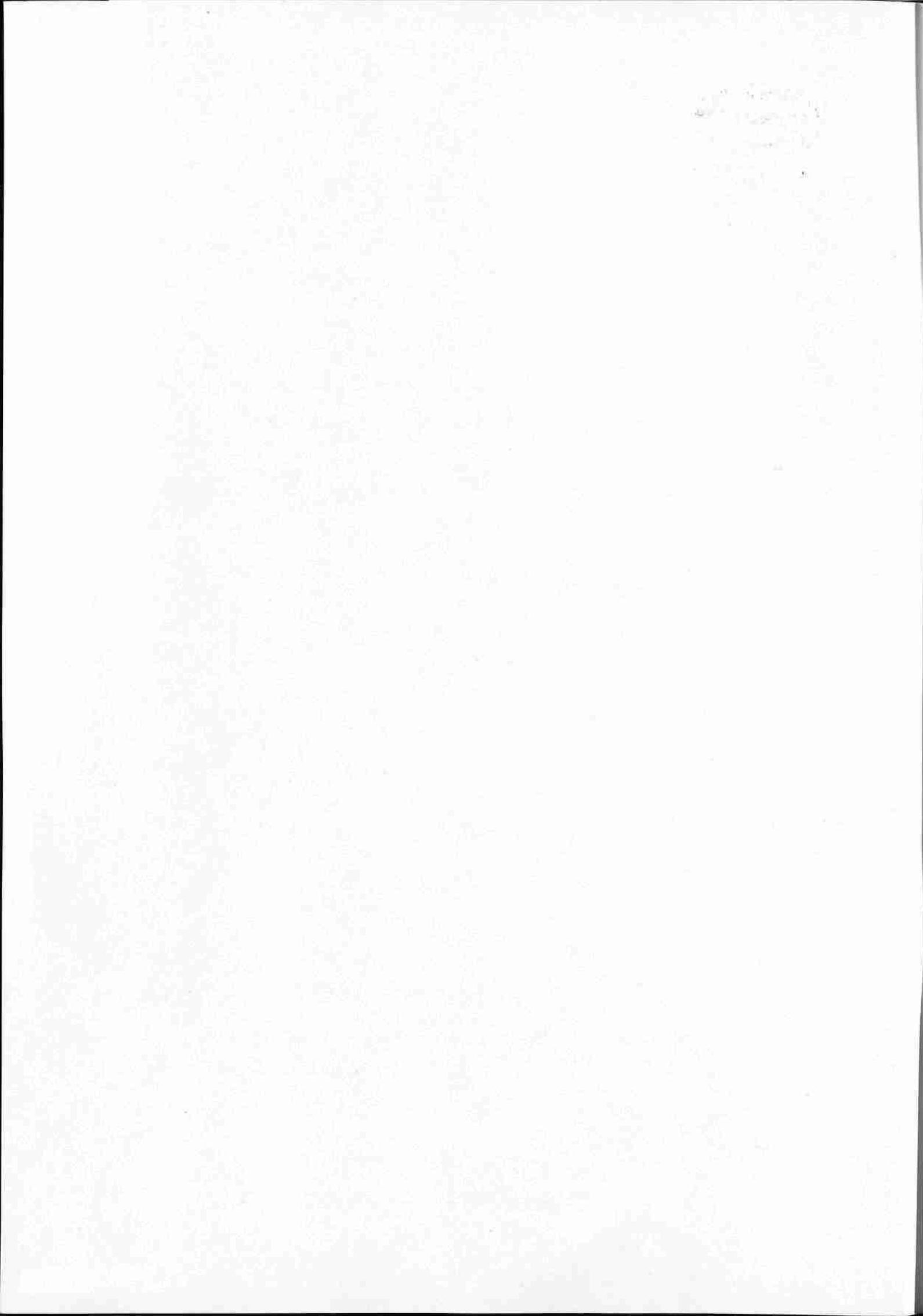
*Janvier 2007 / Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé / participation : 2 €*

## DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE GARÇONS DE PONT-ROUSSEAU AU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



Ecole publique de Pont-Rousseau – garçons – classe de M.Legou 1954-1955

**NUMÉRO SPÉCIAL**



## *Le mot du président*

Sous l'Ancien Régime, il y avait déjà à Rezé des personnes agréées pour assurer un enseignement aux enfants. La Révolution tenta de poursuivre l'œuvre à sa façon, mais la guerre civile vint la perturber quelque peu.

Sous l'Empire puis la Restauration, cette instruction primaire reprit, assurée par des particuliers, agréés ou non.

Dans le n° 18 de notre revue, notre ami Dominique Avril écrivit un article consacré aux premiers instituteurs publics de Rezé. En annexe, il introduisit judicieusement un document de 1824, antérieur donc de 10 ans à l'installation du premier instituteur public. Il s'agit d'une enquête de l'évêché de Nantes relative à l'enseignement. On y apprend qu'il y avait alors deux instituteurs agréés à Rezé, l'un à Trentemoult, l'autre à Pont-Rousseau. Parallèlement, diverses personnes non agréées exerçaient à leurs domiciles.

L'instituteur de Pont-Rousseau, âgé de 28 ans, se nommait Emmanuel Agaisse et enseignait à 40 élèves payant deux francs par mois pour ceux capables d'écrire et un franc pour ceux n'écrivant pas encore. On en était là lorsque survint la révolution de juillet 1830 et la loi Guizot relative à l'enseignement qui intervint trois ans plus tard et changea la donne.

Notre ami Claude Cachet a entrepris de traiter de l'enseignement public à Pont-Rousseau depuis 1833. Le thème nous a paru suffisamment important pour y consacrer un numéro spécial de notre bulletin.

Claude Cachet fut successivement élève dans le primaire puis le secondaire à Pont-Rousseau. Il devint professeur puis principal adjoint du collège. Il était donc tout désigné pour faire cette étude.

*Bonne lecture à tous*

*Le Président Michel KERVAREC*



Une école gallo-romaine à la fin du 2<sup>e</sup> siècle – Musée Rhénan de Trèves - Allemagne

## Préambule

Cette histoire a été faite à partir de compte-rendus de conseils municipaux. Elle traite exclusivement de l'enseignement public à Pont-Rousseau à travers cette source et quelques autres, lorsque cela s'avère nécessaire.

L'Ecole publique primaire que nous connaissons et qui était réservée à l'origine aux garçons comprenait primitivement quatre classes. Les agrandissements intervinrent surtout à partir de 1945. L'établissement se transforma en collège d'enseignement général puis, en 1975, en collège d'enseignement secondaire.

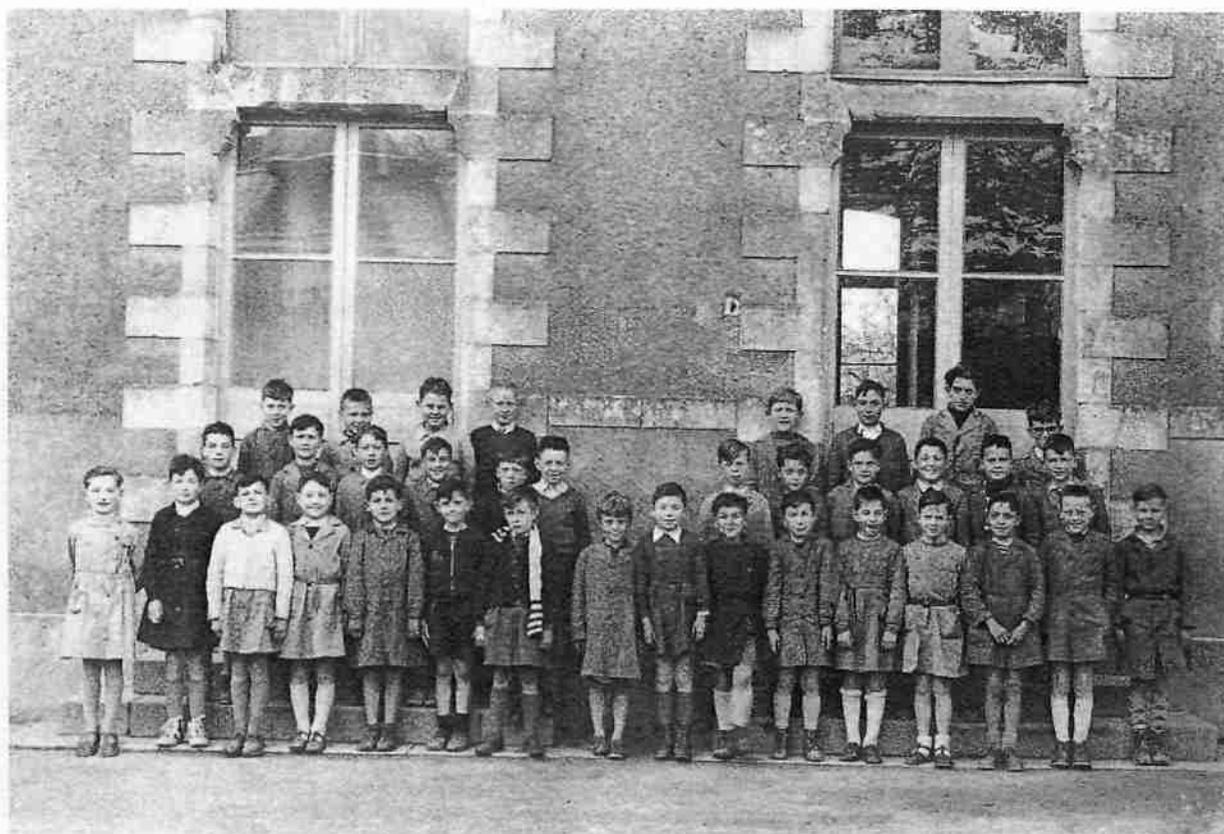
Pour permettre l'extension, on dut, à trois reprises, acheter des terrains contigus. Les moyens ne suivirent pas toujours ce développement et on dut longtemps se contenter de baraquements préfabriqués.

Se trouvant dans une zone entièrement urbanisée, l'établissement posait problème à chaque fois que l'on voulait opérer une transformation et il y en eut de nombreuses, à tel point qu'on peut se demander si l'on compte beaucoup de cas semblables. Notons que ce CES 600 fut un des premiers créés en France.

Le cadre restreint de cette revue ne me permettait pas d'adjoindre certains documents que j'aurai aimé voir figurer (notamment des photos de classes depuis 1947).

Pour la même raison, je ne parle pas de l'importante restructuration en cours laquelle, commencée en 2004, doit se terminer en 2007.

*Claude CACHET*



Ecole publique de Pont-Rousseau – garçons – classe de Mr Hémon 1953 - 1954

À partir de 1832, les municipalités successives de Rezé s'efforcèrent de développer l'instruction, du moins pour les garçons. Cela ne se fit pas sans à-coups.

La loi Guizot de 1833 obligeait les communes à créer une école communale de garçons, mais des contradictions se firent jour à Rezé. Cette école devait-elle être à Pont-Rousseau – où se concentrait le plus grand nombre d'élèves potentiels – ou au bourg, près de la mairie et de l'unique église ?

## Une carrière exemplaire

Julien Albert, le premier instituteur public de Rezé, naquit en 1807 au Loroux-Botttereau. Il commença son métier en faisant la classe à des orphelins dans un hôpital civil, puis alla suivre une formation de deux ans à Poitiers.

Pendant six ans et huit mois, de 1828 à 1834, il occupa le poste de maître-adjoint à Machecoul. Cette dernière année, il offrit ses services comme instituteur communal à la municipalité de Rezé. Le conseil d'arrondissement le nomma sur ce poste le 29 septembre 1834.

Il alla s'installer à Pont-Rousseau, ce qui le fit entrer en conflit avec la municipalité, qui souhaitait le voir au bourg. Dès lors, il fit fonctionner l'école comme un établissement privé : à son domicile. En 1837, alors qu'il réclamait une subvention pour le loyer de la maison, l'achat de tables et de bancs, etc., la municipalité répondit que *« c'est au bourg que le sieur Albert devait tenir son école. »* En 1843, comme il demandait une indemnité de logement, la municipalité lui fit la même réponse. Faute d'accord, il quitta Rezé pour Vieillevigne. Toutefois, avant de partir, il suggéra à la municipalité de prendre son beau-frère, J.B.Aubron, pour lui succéder, celui-ci acceptant de s'installer au bourg. Ainsi fut-il fait, Aubron devant accepter dans son école 12 élèves indigents de Pont-Rousseau et 25 de Rezé (1844).

À noter qu'au même moment Mlle Leblanc, institutrice privée à Pont-Rousseau – pour les filles –, se voyait attribuer une subvention par la municipalité.

En 1848 intervint le renversement du roi Louis-Philippe et l'instauration de la seconde République. En 1849, la municipalité Chenantais préconisa l'ouverture d'une seconde école communale – à Pont-Rousseau cette fois – et Julien Albert se porta candidat. Il fut retenu – malgré l'opposition de quelques conseillers – et alla installer son établissement dans un local loué par la mairie, à proximité de la nouvelle église Saint-Paul. Il y ouvrit aussi un pensionnat et un cours pour adultes.

J.Albert prit sa retraite en 1868 à l'âge de 61 ans.

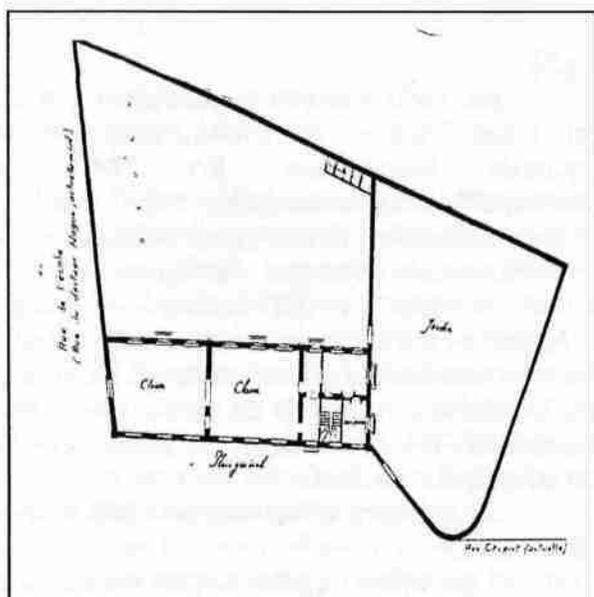
Il fut maire républicain de Rezé du 8 octobre 1876 jusqu'à son décès le 4 mai 1878 (la gratuité pour les enfants des écoles fut votée en 1877, sous son mandat).

## Une nouvelle école

La bâtisse servant d'école aux enfants du secteur de Pont-Rousseau étant très insuffisante, la municipalité d'Hippolyte Aguesse avait décidé, en 1858, de faire construire un bâtiment plus en rapport avec sa fonction et un nombre d'élèves croissant sans cesse. En 1867, non loin de l'église Saint-Paul, s'ouvrit une nouvelle école avec deux classes, un logement et un jardin.

En 1873, M. Bretescher, instituteur, demandait un second adjoint, l'école étant fréquentée par 165 élèves âgés de 4 à 15 ans. Il préconisait l'ouverture d'une troisième classe, d'un pensionnat pour 16 élèves ainsi que d'un réfectoire.

Cette école allait se révéler à son tour insuffisante. En 1881, la municipalité de Raphaël Lancelot décida l'achat d'un terrain situé dans les Milsandières, rue Sadi Carnot, appartenant à M. Bonnet, de Machecoul, soit une surface de 3916 m<sup>2</sup> à 1,56 francs le m<sup>2</sup>. Le sol s'avéra humide mais, nonobstant cet inconvénient, la municipalité décida de faire affaire. En 1882, le terrain fut clôturé d'un mur puis, en 1884, fut lancée l'opération de construction.



Plan de l'école communale de Pont-Rousseau (1867) située près de l'église. Elle fut agrandie sur la rue Docteur Nogues en 1895.

Le conseil municipal vota une imposition extraordinaire de 5 centimes au principal des quatre contributions directes pour faire face à l'emprunt de 50 000 francs de la caisse des écoles, l'Etat ne pouvant subvenir à la dépense. Finalement, le préfet annonça une aide de 34 000 francs.

L'école ouvrit ses portes en 1885. En 1886, l'Etat versa une somme de 20 000 francs, puis le solde de 14 000 francs l'année suivante.

## Pourquoi construire une nouvelle école ?

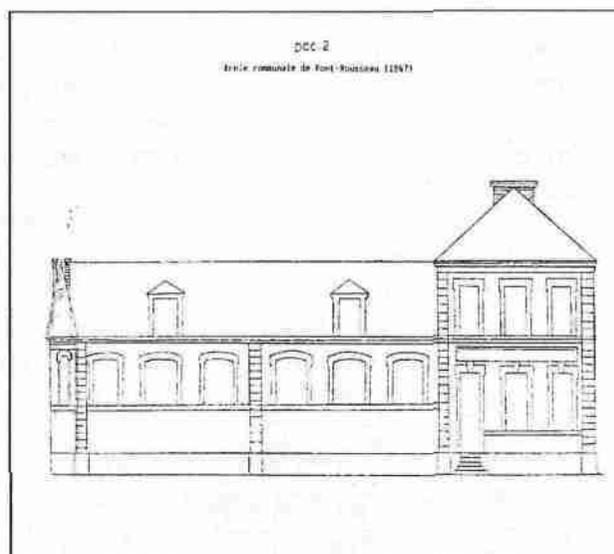
Empruntons des extraits d'un article paru dans le bulletin 20 de notre association intitulé *L'école des garçons de Pont-Rousseau*, fruit du travail d'une classe de 5<sup>e</sup> D sous la direction de notre ami Patrick Ameline, professeur au collège de Pont-Rousseau.

« - La pénurie de locaux : vers 1880, la population de Pont-Rousseau représente 60 % de la population rezéenne, et les locaux des écoles communales de la "section", tant des garçons que des filles, sont saturés.

- L'augmentation de la "demande scolaire" : les lois Ferry de 1881 et 1882 font augmenter

rapidement le nombre d'élèves puisque l'école est, désormais, gratuite et obligatoire.

- Des raisons politiques : la concurrence avec les écoles privées congréganistes (2 à Pont-Rousseau) est vive et se situe dans un contexte politique de rivalité entre républicains "opportunistes" et "radicaux". Ernest Sauvestre, candidat malheureux aux élections municipales de mai 1884, avait été soutenu par un comité dont le programme était clair : « Article 8 – Le comité électoral républicain désire que les candidats s'engagent à activer la construction de la nouvelle école de garçons et à améliorer celle qui doit servir pour l'école des filles de Pont-Rousseau. »



Première école publique à Pont-Rousseau, située près de l'église, rue du docteur Nogue. Elle devint école de filles et fut agrandie en 1895

## De la construction à l'ouverture

Le maître d'œuvre était l'architecte A. Bassy qui, dix ans plus tard, allait aussi être celui de la mairie (actuel hôtel Grignon-Dumoulin). Le chantier ouvrit en octobre 1884 et dura près d'un an. Les travaux furent divisés en huit lots, tous adjugés à des entreprises nantaises, à l'exception de la couverture attribuée à la maison Gapit, de Pont-Rousseau. L'Ecole était à peine achevée lorsqu'elle ouvrit ses portes, à la rentrée d'octobre 1885. Elle comptait un instituteur-directeur, M. Guillet, deux maîtres-adjoints et 120 à 130 élèves.

L'inauguration eut lieu le dimanche 13 décembre 1885. Ce fut l'occasion d'une fête républicaine « *d'une certaine importance et d'un pittoresque certain.* »

L'Etat accepta la création des postes d'instituteurs aux dates suivantes :

20.05.1889	3 <sup>e</sup> instituteur
12.02.1889	4 <sup>e</sup> instituteur
27.11.1904	transformation de la 5 <sup>e</sup> classe en enfantine (maternelle)
09.06.1912	5 <sup>e</sup> instituteur

Le 12 octobre 1902 une cinquième classe en bois avait été aménagée sous le préau. La commune avait emprunté 70 000 francs à cette fin.

## Les Amis des écoles laïques

Le 27 janvier 1907 naquit la société de bienfaisance « Les Amis des écoles laïques de Rezé » dont le siège social fut fixé à la mairie<sup>1</sup>.

Son but était de venir en aide aux enfants des quatre écoles publiques en leur procurant gratuitement fournitures scolaires, chaussures ou vêtements et en organisant une cantine pendant l'hiver.

À Pont-Rousseau, avant 1914, entre 18 et 24 % du total des élèves fréquentaient la cantine. Les élèves prenaient leur repas sous le préau (ou dans les salles de classe quand le climat était trop rigoureux).

Cette société de bienfaisance allait se fondre dans la fédération des œuvres laïques.

## Récit de l'inauguration par Le Phare de la Loire du 15 décembre 1885



<sup>1</sup> Patrick Ameline a traité de cette société dans le bulletin n°25 de notre association.

La nouvelle école de garçons, qui vient compléter la série des bâtiments élevés par la commune de Rezé pour l'éducation laïque de ses enfants, a été inaugurée hier en grande solennité. Toutes les circonstances ont concouru à l'éclat de cette cérémonie : la fête consistant en un concours de musique et de tir et due à l'initiative des habitants de la commune, un temps splendide pour le mois de décembre, et enfin la présence de M. le Préfet de la Loire-Inférieure, qui, pour la première fois depuis son arrivée, se présentait officiellement à ses administrés.

Dès le matin un mouvement inusité se dessinait sur la vaste voie qui traverse la commune de l'une à l'autre de ses extrémités, et que les organisateurs de la fête avaient bordée d'une haie d'oriflammes aux couleurs nationales.

Vers 9 heures ½, M. le Maire, ses adjoints, le Conseil municipal, les fonctionnaires de la commune étaient à leur poste, et recevaient tout d'abord leur conseiller général M. Van Iseghem, le conseiller d'arrondissement, les délégués cantonaux, l'architecte à qui l'on doit les plans et l'exécution de l'Ecole ; quelques instants après, à l'heure dite, M. le Préfet arrivait enfin, accompagné du secrétaire général M. Goulley, et de M. L'Inspecteur d'Académie.

M. Raphaël Lancelot, maire de Rezé, lui a successivement présenté ses adjoints, son conseil, les fonctionnaires de la commune, et dès le début, l'on a pu constater que cette réception, bien que faite avec toute la solennité officielle voulue, présentait un caractère tout à fait cordial.

De la maison destinée à l'instituteur, où se faisait cette réception, le cortège s'est dirigé vers les nouvelles classes, où se trouvaient déjà réunis les enfants de l'école et leurs parents.

Les quatre classes qui la composent, séparées par des cloisons mobiles, et qui peuvent au besoin ne former qu'une vaste salle, ont été successivement parcourues, et cette inspection a eu pour conséquence des félicitations légitimes adressées à M. Bassy, l'architecte.

Puis tout le cortège a pris place sur l'estrade, ornée aux couleurs nationales, faisant face aux élèves et aux parents, comme à une distribution de prix.

M. le Maire de Rezé a ouvert la séance en remerciant M. le Préfet d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette cérémonie. Il lui a exprimé combien la commune était fière de couronner par ce dernier monument les sacrifices qu'elle avait tenus à cœur de s'imposer pour l'éducation de ses enfants. Il s'est adressé ensuite aux enfants et leur a manifesté son espoir de voir cette nouvelle école être pour eux le théâtre de succès, dus à un travail assidu, et que les parents d'abord et la commune ensuite seraient fiers de constater.

M. le Préfet a répondu par un discours dont voici à peu près les termes :

*Après avoir remercié et félicité vivement le maire de Rezé, les membres du conseil municipal, le conseiller général du canton et tous ceux qui ont contribué à la création et à la construction de l'école, le préfet fait ressortir toute l'importance qui s'attache dans une République démocratique à la prompt organisation de l'instruction primaire. Il appartenait à la troisième République d'appliquer largement les grands principes et les aspirations de l'Assemblée nationale de 1789, de la Convention et de la République de 1848. Cette organisation n'a et ne peut avoir aucun caractère oppressif; elle respecte les droits de la famille dans les limites de la justice, mais maintient et fait aussi respecter ceux de l'Etat.*

*M. le Préfet insiste sur les avantages et la portée de l'enseignement moral et civique qui doit laisser d'ailleurs aux parents une entière liberté religieuse.*

*Rezé vient de donner un précieux et excellent exemple; et ce qu'il a de remarquable dans la fête qui accompagne l'inauguration de l'école, c'est qu'à côté de l'action généreuse de l'Etat, des efforts si louables de la commune, la libre initiative des citoyens, ce grand et nécessaire ressort de toute démocratie a organisé spontanément un concours musical et des réjouissances dont le produit est consacré à la création d'une bibliothèque populaire.*

*Le préfet adresse ses remerciements aux organisateurs de cette fête, à M. Fiollin, conseiller d'arrondissement, et à ceux qui lui ont prêté un si noble concours. Il est heureux de trouver à son arrivée dans le département un exemple aussi éloquent des sentiments qui animent la population de Loire-Inférieure.*

*Une manifestation aussi éclatante réchauffe les cœurs et éveille toutes les espérances. C'est ainsi que s'affirmera et s'étendra dans la Loire-Inférieure la confiance des populations dans l'avenir de la République.*

M. Guillet, instituteur, a alors présenté au préfet un des élèves de sa grande classe, accompagné de deux des plus petits, portant chacun un bouquet. Le jeune orateur a lu un petit discours des mieux tournés, indiquant que ses camarades comprenaient fort bien, par la solennité de la fête et la présence des premières autorités du département, l'importance qu'on attachait à tout ce qui pouvait contribuer à leur instruction, et prenant l'engagement au nom de tous de justifier cette sollicitude par leur bonne conduite et leur travail. Ses petits compagnons ont alors présenté chacun leur bouquet à M. le Préfet et à M. l'Inspecteur d'académie qui les ont embrassés.

M. L'Inspecteur d'académie s'est alors levé : dans un discours clair et concis, s'adressant surtout aux enfants et à leurs parents, il leur a fait ressortir les soins que l'on apportait sur tous les points de la France, ce dont ils avaient la preuve dans la commune, à s'occuper non seulement du développement de l'intelligence, mais encore de toutes les conditions hygiéniques pouvant développer en même temps leur corps. En paraphrasant le précepte ancien « *mens sana in corpore sano* », il leur a montré combien cette double voie devait être suivie pour préparer à l'avenir des générations fortes, prouvant aussi que le chiffre des sacrifices pécuniaires faits pour y arriver, loin de mériter les critiques des partisans d'une économie aveugle, ne saurait être jamais assez grand, et devait trouver sa compensation dans le résultat qu'il préparait.

Il a terminé son allocution en annonçant que sur la demande de M. le Préfet, il accordait un jour de congé aux deux écoles de garçons et aux deux écoles de filles de la commune, offrant ainsi aux enfants la plus belle péroraison d'un discours scolaire

La cérémonie officielle étant terminée, le cortège s'est levé et s'est dirigé vers la nouvelle maison de l'instituteur où une collation l'attendait.

Un des conseillers municipaux a pris alors la parole pour porter un toast à la bienvenue de M. le Préfet :

*Monsieur le préfet,*

*Notre honorable maire, ses adjoints et mes collègues du Conseil municipal m'ont délégué la parole pour porter un toast à votre bienvenue. En remplissant ce mandat, je suis fier de constater que la commune de Rezé, grâce à l'inauguration de notre nouveau bâtiment scolaire, est aujourd'hui favorisée de votre première visite officielle dans le département.*

*A vrai dire, elle le méritait quelque peu : car, par son importance, et par le chiffre de sa population, elle occupe le premier rang parmi les communes de la Loire-Inférieure, en exceptant toutefois celle de Nantes, de Saint-Nazaire et de Chantenay.*

*Nous serions heureux si, tenant compte de cette circonstance fortuite, vous vouliez bien, en don de joyeux avènement, la considérer comme votre fille d'adoption. Non pas que nous ayons jamais l'intention de solliciter de vous aucun passe-droit, ni même aucune faveur qui puisse vous faire taxer de partialité à notre égard. Loin de nous une semblable pensée. Seulement nos souhaits seraient exaucés, si dans certaines affaires qui pourraient dépendre soit de votre bon vouloir personnel, soit de l'activité de vos bureaux, soit de votre influence auprès du gouvernement, vous vouliez nous traiter en enfants gâtés. En un mot, si notre excellent maire,*

*M. Raphaël Lancelot, pour parler en style administratif, pouvait avoir non seulement l'oreille de Monsieur le préfet de la Loire-Inférieure, mais encore au besoin de celle de Monsieur Glaize.*

*Pour votre première tournée parmi vos administrés, vous trouverez peut-être qu'ils sont bien hardis, disons le mot, bien gourmands. Néanmoins, j'ai l'audace de maintenir ma requête, et j'ai le pressentiment qu'elle trouvera grâce devant vous.*

*C'est dans cet espoir, Monsieur le préfet, qu'au nom de toutes les personnes présentes, j'ai l'honneur de boire à votre bienvenue dans le département, et surtout à votre bienvenue sur le territoire de la commune de Rezé.*

M. le préfet a répondu à ce speech plein d'humour en s'engageant à ne pas oublier cette commune de Rezé qui lui fait un accueil si gracieux au moment même de son arrivée dans notre département.

Cette fête, si pleine de gaieté et de cordialité, laissera un excellent souvenir à tous ceux qui y ont assisté. On a particulièrement remarqué l'amabilité et les manières simples et sans morgue de notre nouveau préfet.

Quant au concours de musique et de tir, la place nous manque pour en rendre compte, mais nous pouvons dire dès à présent qu'ils ont été des plus brillants.

## Un développement régulier

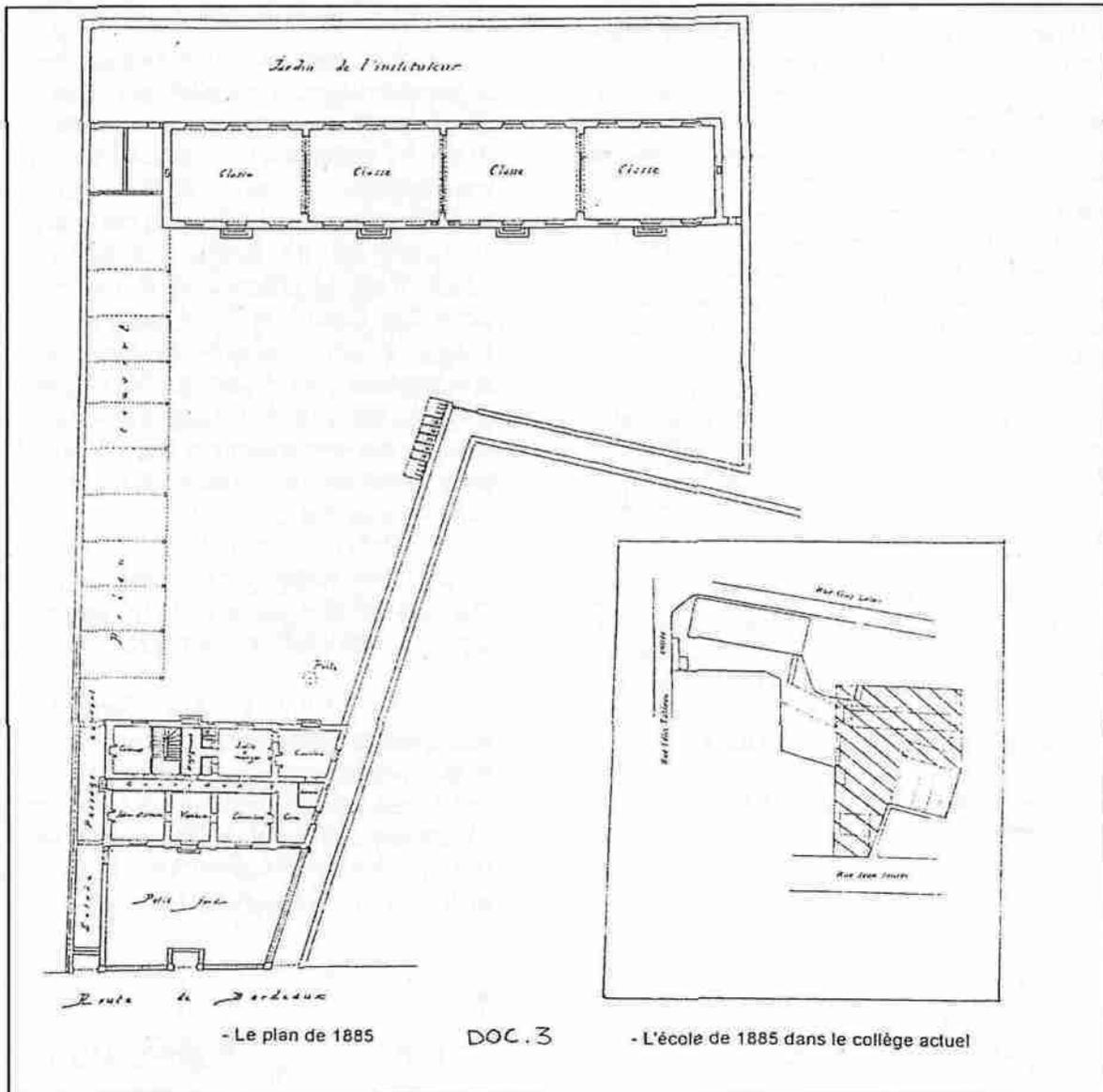
Le tableau ci-dessous montre les augmentations « parallèles » des nombres d'élèves et d'instituteurs entre 1885 et 1914. Trois anomalies méritent quelques explications : en 1888, la brutale augmentation du nombre d'élèves est due à la fermeture de l'école congréganiste ; en 1899, c'est la création d'un cours supérieur pour les élèves qui ont obtenu le certificat d'études qui explique le cinquième poste d'instituteur ; la chute d'effectif après 1908 provient du transfert d'une partie des garçons de la « classe enfantine » à l'école des filles pour retarder la création du sixième poste, qui interviendra en 1911.

Enfin, d'après de nombreux documents, cette école « vaste et moderne », dispose d'une parade à la surcharge des classes : les cloisons mobiles.

Le 28 juin 1914, le conseil municipal acceptait le devis des travaux à faire à l'école (sans préciser lesquels) pour la somme de 1591, 93 francs incluant les honoraires de l'architecte. Il priait le préfet de bien vouloir donner son approbation. Une subvention était sollicitée du département.

Evolution des effectifs

ANNEE	INSTITUTEURS nombre	ELEVES nombre	NOMBRE MOYENS D'élèves par classe
1885	3	100	≈ 35
1886-1887	3	130	≈ 45
1888-1889	4	215	≈ 54
1899	5	220	≈ 45
1908	5	273	≈ 55
1911	6	255	≈ 42
1914	6	250	≈ 42



Il était prévu la construction d'un hangar pour la pompe à incendie dans la cour de l'école plus un petit bâtiment<sup>1</sup> pour déposer les souliers des pensionnaires. Le devis s'élevait à 457,89 francs sous réserve d'une location annuelle (par les pompiers ?) de 40 francs.

L'effectif des élèves était resté à peu près stable entre 1914 et 1924. Il accusa une très légère baisse, puis l'école reprit son essor :

1924	248 élèves
1925	268 élèves
1926	293 élèves

<sup>1</sup> Le premier local était accolé au bâtiment des logements. Le second, placé entre les bâtiments scolaires, servit de cantine par la suite

Le 19 décembre 1926, le maire Jean-Baptiste Vigier exposait au conseil que le nombre d'élèves ne cessait de croître. Il continuait : « Six classes ont été prévues pour recevoir 300 élèves maxi, soit une moyenne de 50 par classe, mais il y a lieu de considérer que le classement des élèves s'effectue non seulement suivant leur âge, mais encore suivant leurs aptitudes. »

En conséquence, il proposait la création d'un sixième poste d'adjoint à Pont-Rousseau pour la rentrée de Pâques. Le conseil approuva et vota 4000 francs à inscrire au budget additionnel de 1927. Une

subvention départementale de 2500 francs fut sollicitée.

Lors de la même délibération, une lettre des instituteurs et institutrices de Rezé fut lue qui remerciait la municipalité pour le relèvement à 500 francs du taux de base de l'indemnité de logement. Le conseil s'engagea à indexer ce taux sur le prix des loyers pratiqués dans la commune.

Il fut encore fait état d'un courrier du docteur Pinel, chargé de l'inspection sanitaire des écoles communales de Rezé. S'il jugeait l'état de santé des élèves plutôt satisfaisant, il trouvait néanmoins nécessaire de diminuer le nombre d'élèves par classe à Pont-Rousseau.

Le 27 février 1927, le problème relatif à la construction des deux classes fut renvoyé devant la commission des finances qui devait examiner les voies et moyens à employer pour couvrir la dépense.

M. Bassy, architecte, avait fourni un devis de 77 643, 90 francs plus 10 % pour travaux imprévus, 5 % pour ses honoraires et 1 % pour frais de contrôle, soit un total de 90 493,95 francs, ce qui comprenait le mobilier scolaire. De son côté, M. Tendron, menuisier, présentait un devis de 1760 francs pour huit tables.

Le financement devait se faire selon les dispositions de la loi du 13 août 1926, c'est-à-dire, au moyen de taxes.

1)Taxe sur le revenu des propriétés bâties	4 %	36.680,00
2)Taxe sur le revenu des propriétés non bâties	4 %	8.080,00
3)Taxe d'habitation d'après valeur locative	3 %	34.500,00
4)Taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession	3 %	13.970,00
5)Licence des commerçants de boisson		1.755,00
6)Taxe sur les véhicules automobiles, cycles cars et autres	4 %	5.280,00
TOTAL		100.265,00

Le conseil s'engageait à inscrire au nombre des dépenses obligatoires pendant 30 ans, un crédit d'au moins 1 % du montant de la dépense subventionnée.

Cependant, à la date du 28 août, le projet était toujours au point mort. Le maire demandait son accélération. À l'appui, il faisait état des bons résultats aux concours et examens obtenus par les élèves des écoles

de Pont-Rousseau pour l'année scolaire 1926-1927.

Le 11 décembre 1927, le maire informait « le conseil d'une circulaire, en date du 5 octobre, du ministère de l'Instruction publique, relative à la création de cours professionnels obligatoires, et la nomination de commissions chargées de l'inspection de ces cours et de fournir un rapport sur leur fonctionnement. »

Deux cours avaient déjà été créés dans la commune, dont un de dessin industriel à l'école de Pont-Rousseau depuis 1911. À l'école de garçons du bourg, existait un cours de construction navale depuis 1912).

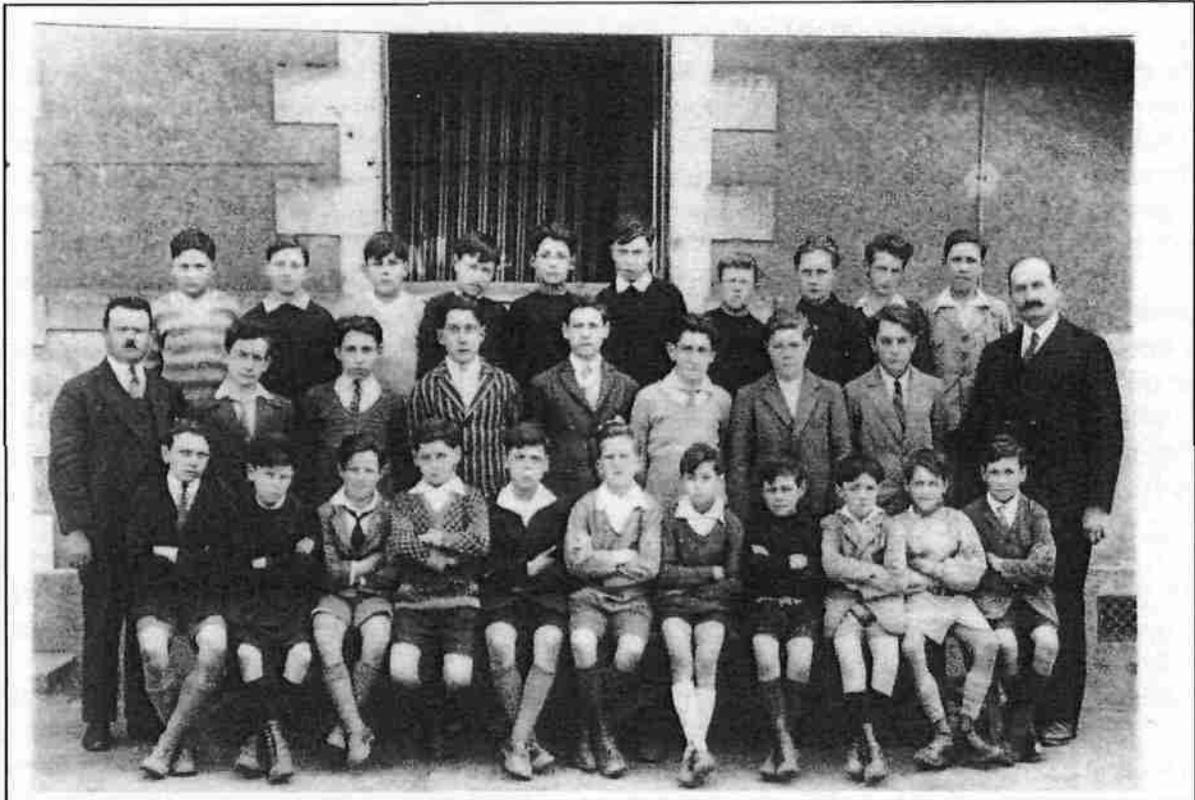
Monsieur Guillou, directeur, et un adjoint avaient été chargés de ce travail. Il était supervisé par une commission composée d'industriels.

Pour se conformer aux instructions de la circulaire, le conseil municipal créa des commissions. Pour le cours de Pont-Rousseau, elle était composée de :

- 1) M. Vigier, maire, entrepreneur de chemin de fer
- 2) M. Bernardeau, adjoint, ingénieur des arts et métiers, industriel
- 3) M. Tougeron, mécanicien de 1<sup>ère</sup> classe de la marine marchande, dessinateur

Fut évoqué aussi la création d'un cours d'éducation physique pour lequel M. Menaut, professeur en la matière, avait fait des propositions. Il fut décidé de surseoir, les conditions semblant trop onéreuses.

L'auteur, qui fréquenta l'école entre 1947 et 1956, se rappelle que l'éducation physique était assurée par les instituteurs et se limitait à l'entraînement pour les mouvements d'ensemble préparant à la Fête de la jeunesse, au stade Léo Lagrange, rue du Lieutenant de Monti, puis au stade Malakoff à Nantes. Les mouvements (comme on disait) se faisaient soit dans la cour, soit sur le terrain près du théâtre (actuel CES), soit sous le préau quand il pleuvait.



Classe de Monsieur Jeanneau en 1928-1929  
À droite, le Directeur Monsieur Viaud

### Les enseignants

Entre 1924 et 1944, *cinq directeurs* allaient se succéder :

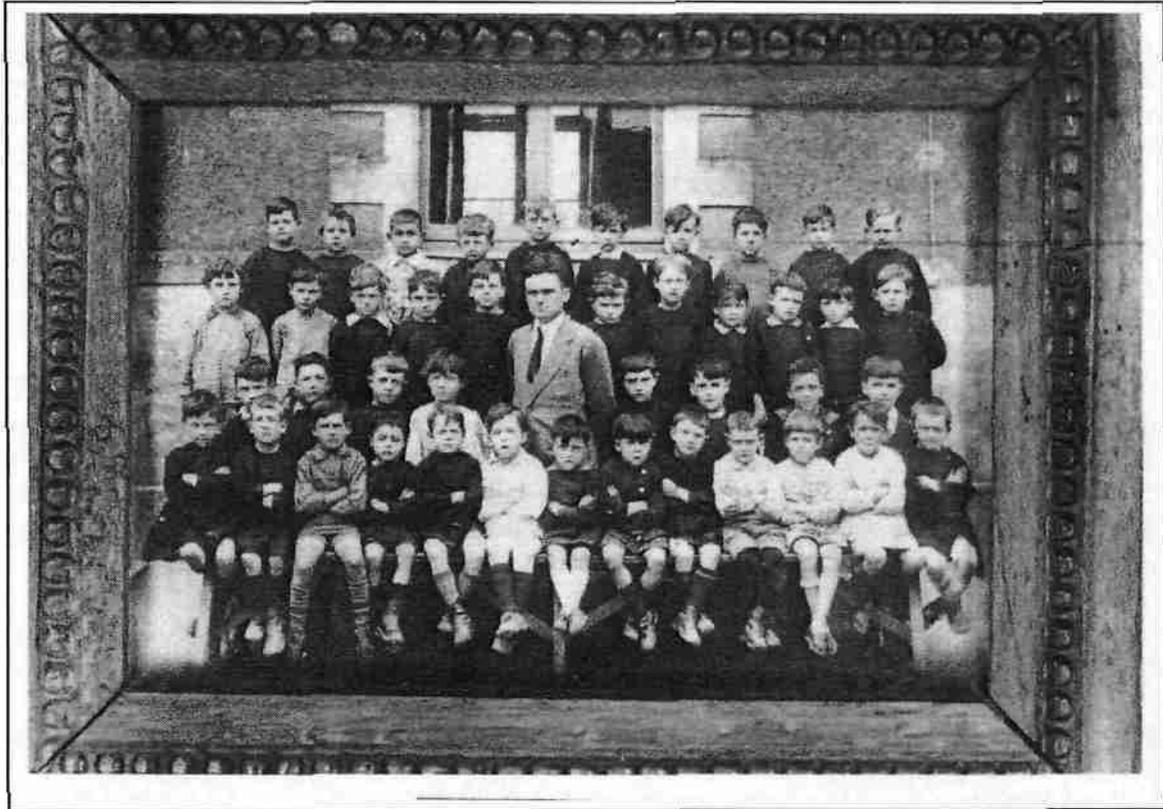
Monsieur Rivière Charles  
Monsieur Guillou  
Monsieur Viaud  
Monsieur Aubineau  
Monsieur Ménoret

### *Quelques instituteurs :*

Monsieur Minier  
Monsieur Jeanneau  
Monsieur Grimaud  
Monsieur Allard  
Monsieur Tableau Félix, qui fut une des 500 victimes du naufrage du Saint Philibert le jeudi 14 juin 1931  
Monsieur Savariau, qui arriva en 1929 et qui apprit, par la radio, son licenciement en 1942 (du fait de son appartenance à la franc-maçonnerie)  
Madame Savariau, qui arriva en même temps et fut mise d'office à la retraite quelques temps après son mari, et avant l'âge légal. Elle s'occupa d'une classe de maternelle et eut jusqu'à 100 élèves juste avant la guerre<sup>1</sup>

Monsieur Bouyer  
Monsieur Chauvière  
Monsieur Bijou  
Monsieur Fauquet Raymond

<sup>1</sup> Selon le témoignage de Monsieur Maurice Savariau



Classe de Monsieur Minier en 1928

Reprenons notre histoire en 1927, alors que l'école de Pont-Rousseau disposait de sept classes. Le conseil municipal du 4 mars 1928 décida de créer deux classes supplémentaires, ce qui ferait neuf, d'où une demande pour obtenir les emplois d'adjoints correspondant (le directeur avait toujours sa propre classe).

Le maire, lors de ce conseil, suggéra aussi la création d'un cours supérieur pour éviter le déplacement des élèves concernés à Nantes, charge pour les familles. Une trentaine d'élèves ayant le C.E.P. (Certificat d'études primaires) fréquentaient encore l'école de Pont-Rousseau, ce qui justifiait pleinement cette demande.

L'école avait alors environ 360 élèves. Il y existait une classe enfantine tenue par Mme Savariau.

Le conseil municipal soutint la proposition du maire. Il demandait maintenant l'ouverture de trois nouvelles classes. M.Guillou, directeur, nommé à Nantes, fut remplacé par M.Viaud, précédemment à l'école du bourg de Rezé (1928). Pour son départ, le premier pouvait se féliciter des résultats de l'année : 19 élèves reçus au C.E.P. et 14 admis comme boursiers par concours.

Le 7 octobre, le préfet débloquent une subvention de 2 500 francs pour l'ouverture d'une classe. Un bâtiment en dur, du même style que le bâtiment originel, avec deux classes, était érigé en face de celui-ci. Il put être utilisé à partir de la rentrée 1928 (il fut rasé en 2004).

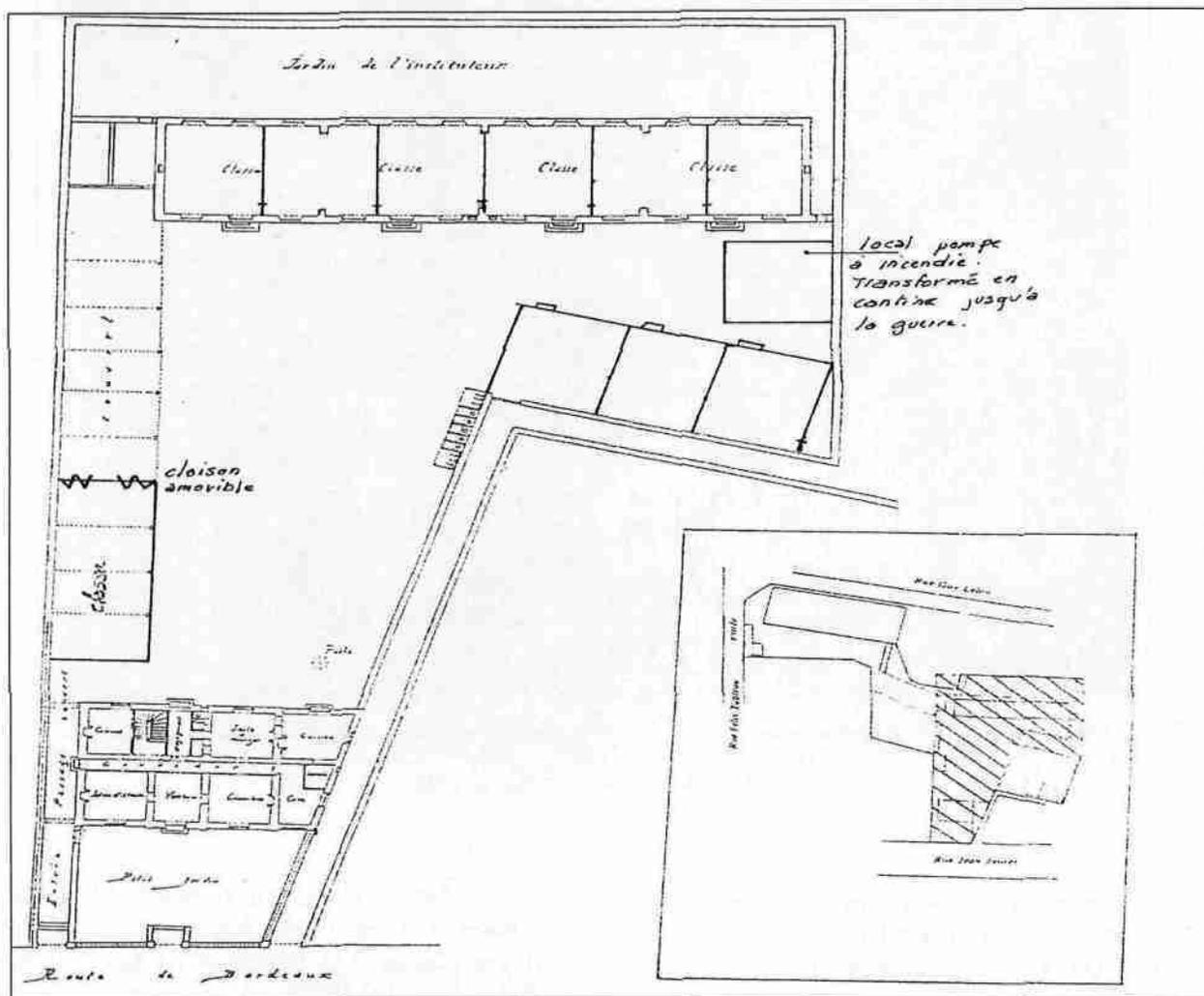
Le 26 mars 1928, un arrêté ministériel avait accordé à la commune une subvention de 37 770 francs pour la construction des trois classes. Or, plusieurs mois après leur ouverture, seul un acompte de 25 000 francs avait été versé. Il s'ensuivit des difficultés pour la ville qui dut entreprendre des démarches pour percevoir le solde<sup>1</sup>.

On allait se débrouiller pour obtenir dix classes en jouant sur les cloisons. Les deux salles du bâtiment neuf allaient faire trois et celle du préau allait faire deux.

Au mois de juillet 1929, le conseil, sur proposition du directeur M.Viaud, décidait d'affecter le local de la pompe à incendie à la cantine et aux sociétés liées à l'école<sup>2</sup>, c'est-à-dire aux Amis des écoles laïques de

<sup>1</sup> La commune reçut à la même époque une subvention de 1000 francs pour ses deux cours de dessin

<sup>2</sup> La pompe fut mise en vente



L'école jusqu'en 1945

Rezé dont – nous apprend Patrick Ameline – le nom connu quelques variantes (... « Bienfaisance et secours mutuels », « Bienfaisance et mutualité »). On note qu'elle créa un Arbre de Noël.

À cette même date, du matériel scientifique fut fourni à l'école pour une valeur de 431,65 francs.

Le conseil vota aussi des fournitures gratuites pour quatre classes, à l'exclusion de la géographie. Le maire avançait que les familles suffisamment aisées devaient payer. M.Pavin, conseiller, s'opposa à ce point de vue parce que, selon lui, l'instruction étant obligatoire, les fournitures devaient être gratuites. La commune devait se substituer à l'Etat défaillant.

En septembre 1929, le directeur demandait l'agrandissement de la cour par la récupération du terrain vague de la Fraisinière (actuel CES, près du théâtre). La

question fut renvoyée devant la commission des travaux publics.

Les rapports avec le voisinage n'étaient pas toujours simples, ainsi avec M.Beauthamy, dont l'étang était, selon lui, pollué par les fosses d'aisance de l'école, problème récurrent qui était encore à l'ordre du jour après la guerre.

### La fondation de l'A.E.P.R.

En mars 1930, trois anciens élèves âgés de 17 ans, Etienne Rivallin, Maurice Peignon et Henri Adam prirent l'initiative de fonder une amicale des anciens élèves de Pont-Rousseau. L'A.E.P.R. était née.

L'une de ses premières actions – la tenue de garderies scolaires – allait connaître un succès durable. Les jeudis et pendant les vacances, des femmes, membres de

l'amicale, allaient assurer ces garderies. On cite M<sup>mes</sup> Lannou, Gendronneau, Colas, Jaumouillé, Rivallin, Tougeron, Lemerle, Lherminier en particulier.

Les garçons, par exemple, étaient, aux beaux jours, amenés jusqu'aux prairies du Port-au-Bté où ils pouvaient jouer au football. Les jours de pluie, les classes étaient utilisées pour l'initiation au théâtre.

La société de bienfaisance les Amis des Ecoles laïques de Rezé se fonda naturellement dans l'A.E.P.R. pour Pont-Rousseau et, en 1936, dans l'Amicale mixte des anciens élèves et amis de l'Ecole publique de Rezé, pour le bourg (future A.L.R.C.).

Le 5 avril 1935, sous la présidence du Rezéen Jean-Baptiste Daviais, fut fondée la Fédération des Amicales des anciens élèves des Ecoles laïques de Nantes et banlieue. Elle réunissait huit amicales nantaises (Rue Noire, Poilus, Louis Millet, Quai Hoche, Chêne d'Aron, Evariste Luminais, Garennes et Gutenberg) plus, les deux amicales rezéennes.

L'A.E.P.R. diversifia rapidement ses activités, ainsi avec la fondation de cours de

gymnastique aux agrès, ceux-ci étant installés sous le préau (bitumé en 1932).

Nous devons noter, en marge, une innovation dans le quartier. En 1934, la Société des chemins de fer de l'État créa un centre social à Pont-Rousseau, qui fonctionnait le jeudi et accueillait les très nombreux enfants de cheminots. Les filles y apprenaient couture et cuisine, les garçons s'initiaient au jardinage et à la menuiserie. Chaque jeudi 55 fillettes et 55 garçons environ fréquentait ce centre « concurrent » de l'amicale.

La guerre se profilait en cette fin des années 30. L'école de Pont-Rousseau était surchargée d'élèves, au point que le directeur dut refuser d'inscrire les retardataires en 1939. Il aurait fallu ouvrir de nouvelles classes, mais tous les crédits étaient bloqués. Le 18 février 1940, le ministère de l'Éducation nationale (on remarque que le ministère de l'instruction publique a changé de nom) avisa l'administration municipale de la nécessité de surseoir à de nouveaux agrandissements.

Sous Vichy, le silence se fit sur l'école Pont-Rousseau.



Fête des écoles publiques de Pont-Rousseau – 2 juin 1939

## 2<sup>e</sup> Partie - 1945 - 1985

### Nouvelle extension

Avec le retour de la paix, on reprit les projets d'extension de l'école de Pont-Rousseau. Au sud de l'établissement, un terrain de 300 m<sup>2</sup> était disponible. On entreprit son acquisition à l'amiable, mais le prix demandé par le propriétaire, Mme Blériaux<sup>1</sup>, étant jugé exagéré, le conseil municipal décida de procéder par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique. On continua néanmoins les pourparlers.

Il fallait, en attendant, faire des réparations d'urgence, ainsi pour la toiture du bâtiment le plus ancien. L'entreprise Legendre, des Trois-Moulins, emporta le marché pour 43.371,25 francs.

Les effectifs de l'école – dont M. Ménoret était le nouveau directeur – ne cessaient de croître. Au conseil municipal du 7 décembre 1946, Mme Le Guilloux suggéra la construction d'un baraquement dans la cour, mais la majorité des élus opta pour la transformation en classe de deux pièces inoccupées du logement de direction. Finalement, un mois plus tard, le 8 janvier 1947, Mme Blériaux céda sur le prix de son terrain. La surface à vendre avait été portée à 587,17 m<sup>2</sup>. Un accord se fit pour 117 234 francs. Ainsi, pouvait être résolu – pour un temps – le problème de l'extension. Parallèlement, pour la somme de 750 000 francs, on entreprit d'aménager trois appartements dans la maison du directeur. Celui-ci occuperait le seul rez-de-chaussée, où il aurait ses bureaux. MM. Bijou et Loreau occuperaient respectivement le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> étage.

On entreprit, un peu vite, d'ériger des baraquements en bois sur le terrain nouvellement acquis. Trois classes devaient y être prêtes pour la rentrée 1948, mais celle-ci ne put s'y faire, pour des raisons de surveillance.

L'école était maintenant en surcharge d'élèves. Le maire, Arthur Boutin, expliquait que des travaux étaient en cours à l'école du Parc, rue de la Fontaine-Launay, où deux baraquements avaient déjà été érigés.

<sup>1</sup> On trouve aussi les orthographes Blériot et Blériaux.

---

L'auteur de ces lignes y a fait sa première rentrée scolaire en 1946 – 1947 avec Mme Guérin comme institutrice. Il fit sa rentrée à « la grande école » de Pont-Rousseau, rue Sadi-Carnot, en octobre 1948.

---

Il existait – nous l'avons vu – un cours complémentaire à l'école de Pont-Rousseau. L'inspecteur de l'enseignement primaire demanda au conseil municipal d'examiner la création d'un second cours de même nature ainsi que l'ouverture de deux classes élémentaires (juin 1947). Le conseil municipal entérina ces trois créations (dans les baraquements).

Il y eut un projet de douches scolaires qui n'eut pas de suite, pas plus que la création d'un poste de concierge.

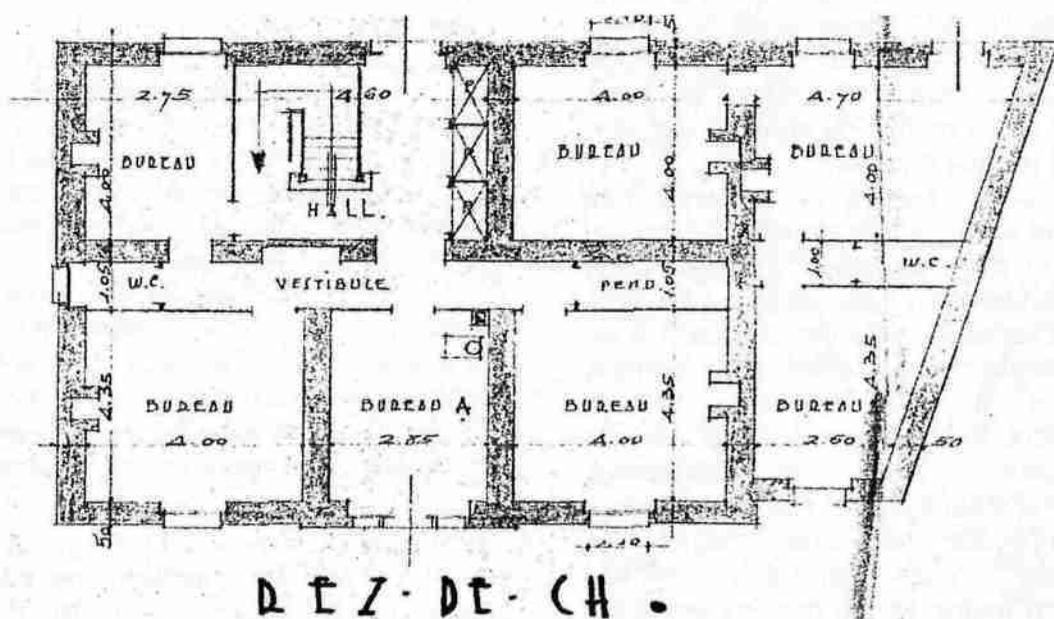
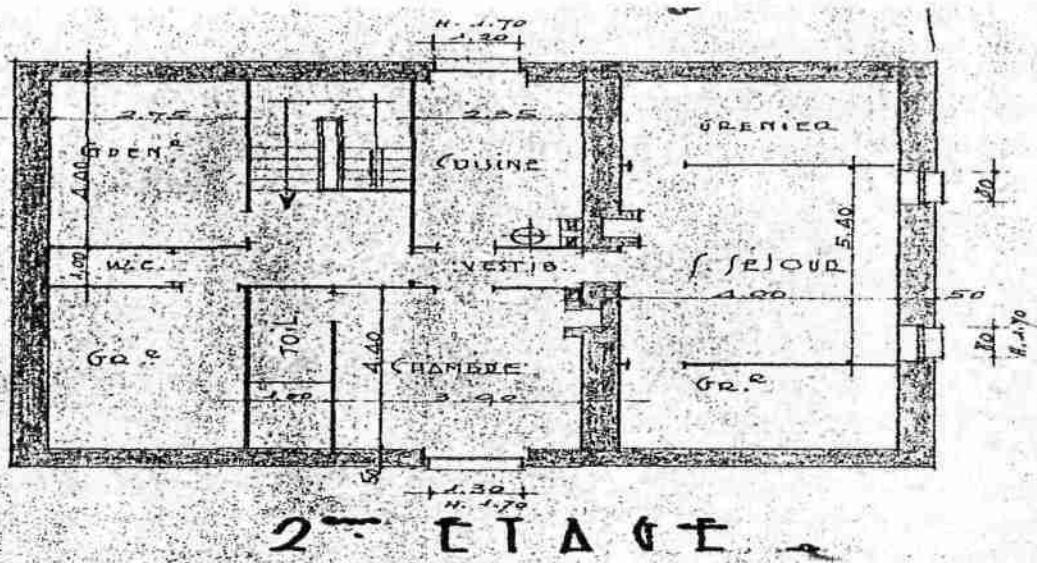
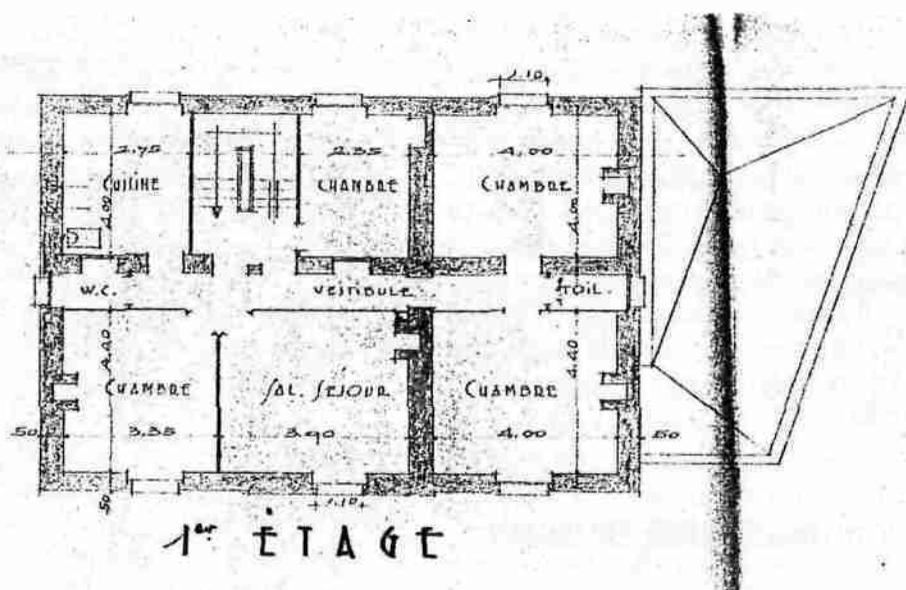
Il semble que jamais les élus ne parvinrent à résoudre le problème de surcharge des écoles. Les trois nouvelles classes de Pont-Rousseau s'avèrent vite insuffisantes. Le 13 mars 1948, le conseil discuta d'un nouveau projet de quatre classes qui pourraient être obtenues en créant un étage au-dessus du préau. Ceci n'aboutit pas.

### Les enseignants en 1947

Directeur	: M. Menoret	cours complémentaire
Instituteurs	: Mme Casalta	CE1
	Mme Ménoret	CE1
	M. Buffet	CM1
	Mme Buffet	CE2
	M. Loreau	CM2
	M. Legou	classe de fin d'études
	M. Bijou	cours complémentaire
	M. Montfort	cours complémentaire
	M. Fauquet	classe de fin d'études

### La cantine

Jusqu'à la fin de la guerre, la cantine resta installée dans un local inapproprié. En



Les appartements et bureaux jusqu'en 1975

août 1945, la ville avait jeté son dévolu sur une bâtisse située au 40 rue Sadi Carnot (un peu plus tard Jean Jaurès) et appartenant à M.Cormerais auquel elle versa un loyer de 15 000 francs par an pendant deux ans, plus 10 000 francs pour huit mois. En mai 1948, la commune acquit le bâtiment en question pour 543 750 francs. Celui-ci fut l'objet d'importants travaux en rapport avec sa fonction et l'on procéda à l'achat de l'équipement lié.

## Sous la municipalité Bénézet

Hormis pendant la période de Vichy, la ville avait toujours été gérée à gauche. Une mésentente de ce côté provoqua l'élection du gaulliste Georges Bénézet le 27 mars 1949. Singulière municipalité en vérité, puisque le premier adjoint – au début du mandat – était communiste.

La nouvelle municipalité eut à gérer, en matière scolaire, les mêmes problèmes que la précédente, avec une constante insuffisance en locaux, tant pour les classes que pour les W.C.<sup>1</sup> et autres nécessaires.

Le 17 juin 1949, M.Ménoret, directeur, demandait la création de deux nouvelles classes. Il souhaitait aussi la création d'un atelier scolaire pour le travail manuel des élèves des cours complémentaires, du C.E.P. et du cours supérieur moyen.

Un accord fut donné pour une dépense de 50 000 francs, mais le conseil songeait à l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire (Ouche-Dinier). Toutefois, on reprit l'étude qui aurait permis de construire quatre classes au-dessus du préau.

En août 1950, à la demande des enseignants qui, lors des grandes pluies, en arpentant la cour, pouvaient patauger dans l'eau et la boue comme les élèves, il fut tenté un essai d'asphaltage de cet espace. Ce ne fut pas simple, le sol étant naturellement humide et il fallut procéder à un empièchement important et coûteux. On en profita pour réparer les différentes canalisations d'eaux usées que l'on raccorda au tout-à-l'égout, rue Jean Jaurès. Le goudronnage s'étala sur deux années scolaires en même temps que les peintures intérieures des classes.

<sup>1</sup> Les W.C. indisposaient toujours le voisinage. On se servait toujours de ceux construits en 1885.

---

L'auteur se souvient de la consternation des élèves, à la rentrée, quand toute la cour fut goudronnée. Nous ne pouvions plus tracer nos « bigous » (circuit labyrinthe fait avec les mains, dans la poussière, et qu'on faisait suivre avec des billes de verres multicolores, appelées guêpes).

Les jeux de ballon furent vite supprimés, vu le nombre de vitres cassées. Il fallait payer leur remplacement de notre poche.

Avant 1950, la section théâtrale de l'A.E.P.R. joua une dernière fois, sous le préau de l'école, la pièce *Le Caïman noir*. L'orchestre était placé sous la conduite de M.Deleuvre, photographe dans le quartier Saint-Jacques. On ouvrait la cloison mobile, une scène était montée à l'intérieur du dépôt, puis on fermait le préau avec des panneaux de bois. Des chaises pliantes étaient installées face à la scène. » L'auteur de ces lignes en garde un souvenir ébloui, et de la musique et de la prestation des acteurs amateurs et des costumes.

Par la suite, les manifestations festives de l'A.E.P.R. se firent au stade Léo Lagrange, près du château de Rezé (qui n'était pas encore démoli).

---

Entre 1951 et 1953, trois nouvelles classes s'ouvrirent dans des baraquements érigés près du théâtre (actuel CES). Pour y accéder, on passait par la cave de M.Bijou transformée en couloir. Un chemin séparé du théâtre par un grillage continuait le passage. Tout cela était un peu de bric et de broc mais, les effectifs ne cessant de gonfler, il fallait bien faire face à la demande. En avril 1954, le conseil entérina l'ouverture d'une 10<sup>e</sup> classe d'étude surveillée.

---

« À l'époque, la grande majorité des élèves restait en étude le soir, ce qui permettait en partie de faire ses devoirs (on n'arrivait pas à tout faire en une heure). La journée d'un élève était donc de sept heures, ce qui était très long, surtout en hivers car, à la sortie, à 18h15, il faisait nuit.

Les matins d'hiver, il était du devoir des élèves d'allumer (par équipes et alternance) le gros poêle rond qui se trouvait dans chaque classe et fonctionnait soit au bois, soit au charbon.

Il fallut attendre janvier 1955 pour que le conseil décide d'installer le chauffage central. »

---

Parmi les modifications intervenues dans la vie des écoliers entre 1950 et 1956, il y eut l'abandon du vieux mobilier. Certaines tables, avec leur pupitre penché et leurs encriers, avec leurs trois ou quatre places,

dataient des débuts de l'école. L'atelier municipal de menuiserie allait fabriquer en série des tables à deux places, en bois, avec, au-dessus du casier, un pupitre relevable. Mais cette solution dut être abandonnée. En relevant les dits pupitres, les cahiers et crayons tombaient. De plus, la fermeture s'avérait particulièrement bruyante. On dut adopter des tables et des chaises du commerce avec structure en tube, beaucoup plus confortables.

Dans un tout autre domaine, il y eut une nouveauté mais elle n'était pas particulière à Rezé : la distribution de lait et de sucre dans les écoles communales suite à une décision gouvernementale. Cela ne se passa pas tout seul et, au conseil municipal, il y eut une vive discussion. Certains élus étaient contre car, disaient-ils, cela entraînerait une surcharge de travail pour les instituteurs, sans résoudre le problème de la surproduction de lait qu'on connaissait alors. Si les élèves manquaient de lait et de sucre, la solution était que leurs parents aient une vie meilleure et voient leurs salaires, pensions et retraites augmenter.

Un conseiller trouvait stupides les critères retenus pour la distribution, qui ne concernait pas les enfants de maternelle et ceux qui avaient plus de onze ans. Le conseil municipal le suivit et décida de pourvoir tous les élèves des écoles publiques une fois par semaine, ce pourquoi, il débloqua 2 080 000 francs.

Les instructions ministérielles prévoyaient un crédit de 500 francs par enfant pour l'achat de matériel et une somme forfaitaire de 1 100 francs annuelle par enfant pour l'achat de lait et de sucre.

---

De nouvelles garderies scolaires furent créées le jeudi, malgré l'opposition du maire Bénézet, grâce aux bénévoles de l'A.E.P.R., en particulier Madame Lannou, qui en était responsable.

L'auteur se souvient qu'avec deux ou trois autres élèves, il allait le jeudi matin au domicile de M. Legou, rue Jean-Baptiste Vigier (était-ce légal ?). On y faisait surtout du dessin et de la lecture dans un livre qu'on nous recommandait fortement de ne pas abîmer.

---

## Une transformation majeure

En avril 1955, le conseil municipal abandonna le projet de construction de trois classes au-dessus du préau. Alexandre Plancher, alors conseiller municipal, insista pour qu'on solutionne le problème récurrent d'insuffisance des locaux en surélevant le bâtiment d'origine, ce qui permettrait de créer six classes. Les élus suivirent cette proposition, agréée par le directeur, M. Ménoret. Une passerelle extérieure ouverte accessible par un escalier, qui serait construit à gauche du dit bâtiment, permettrait de desservir l'ensemble. Ainsi fut-il fait avec une ouverture prévue à la rentrée d'octobre 1955. La dépense totale était estimée à 11 766 000 francs. On refit aussi le préau puis on lança un nouvel appel d'offre, pour l'installation du chauffage central cette fois (juin 1955).

En septembre de la même année, le conseil dut se réunir extraordinairement car il apparut des surcoûts, dus à des imprécisions de l'architecte, d'une part ; d'autre part, le financement des classes aurait dû être assuré par les crédits découlant de la loi Barangé. Mais, le département ne pouvait faire face et c'est la commune qui dut compenser en lançant un emprunt à long terme. Un crédit de 10 000 000 avait été ouvert pour les premiers travaux.

Comme prévu, les six nouvelles salles ouvrirent en octobre 1955. Pour l'occasion, l'école avait un nouveau directeur, Jean Davy, qui arrivait de Blain et, par ailleurs, enseignait les sciences. Son épouse, Raymonde Davy, enseignait l'anglais. Quant à M. Ménoret, l'heure de la retraite était venue pour lui.

L'école primaire devint C.E.G. (Collège d'Enseignement Général), avec une 6<sup>e</sup>, une 5<sup>e</sup> A et une 5<sup>e</sup> B. L'établissement était destiné à s'ouvrir à des élèves venant d'autres communes, en particulier de Nantes, ce qui n'était pas sans poser quelques problèmes, d'où un débat au conseil municipal.

Le maire fit ressortir que les parents des enfants n'habitant pas la commune devraient payer une participation de 2000 francs. Une estimation avait fait apparaître que le coût moyen d'un élève était de 4000 francs plus 2000 francs pour les fournitures scolaires. La ville fournissait le local, le chauffage, l'éclairage, le balayage, plus

l'indemnité de logement et les frais d'étude surveillée.

M. Boutin s'opposa à ce qu'on fasse payer les familles, le cours complémentaire faisant partie de l'école publique, gratuite par définition.

M. Babin fit remarquer que, la scolarité étant obligatoire jusqu'à 14 ans, il convenait d'assurer la gratuité jusqu'à cet âge.

M. Pennaneac'h attira l'attention sur le fait que les enfants appelés à fréquenter ces cours étaient le plus souvent d'origine modeste, pour ne pas dire nécessiteuses.

Après débat, le conseil décida la gratuité totale pour les enfants habitant Rezé. Ceux habitant d'autres communes devraient payer livres et fournitures scolaires, soit un forfait de 2000 francs (décision du 11 février 1956).

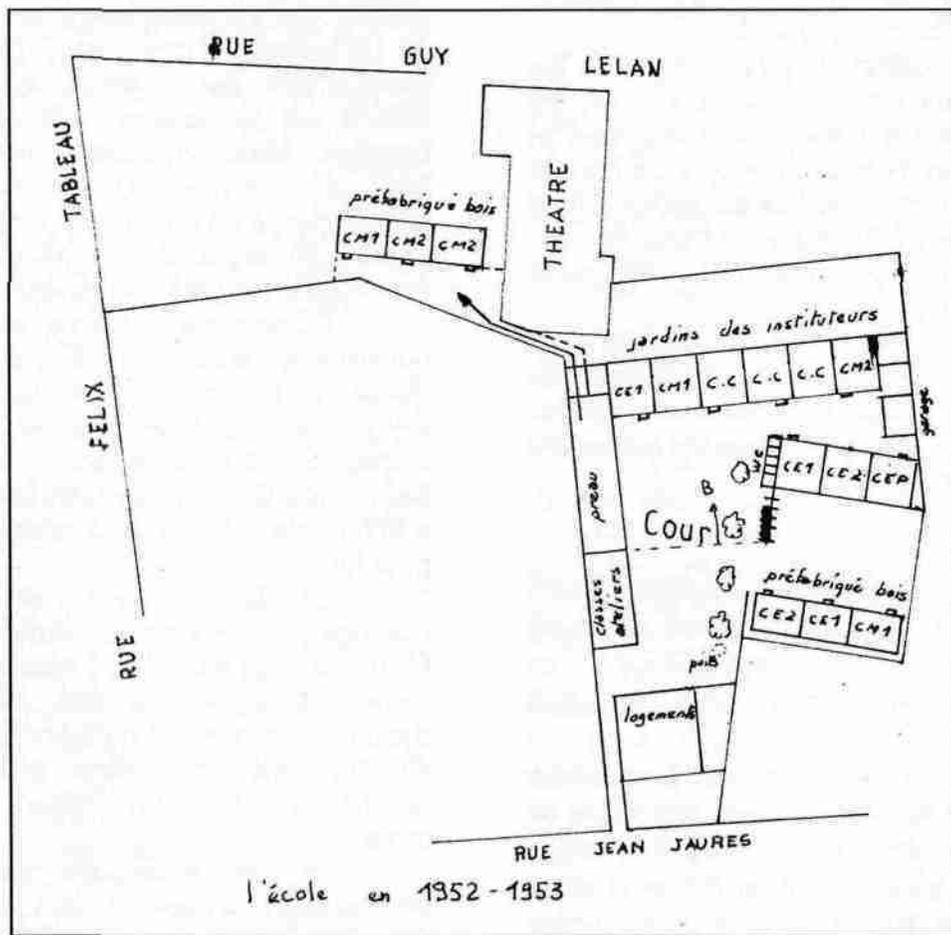
Lors de cette dernière séance du conseil, il fut aussi question de l'achat d'un immeuble joignant l'école ainsi que d'une subvention (refusée) aux garderies scolaires.

La rentrée d'octobre 1956 marqua un tournant avec l'établissement de la mixité, quoique encore pour le seul cours complémentaire.

On continua à discuter avec M. Cligny le propriétaire du 73, rue Jean Jaurès pour l'achat de son terrain. Dans ce genre d'affaire, chacune des parties cherche à s'en tirer le mieux possible, d'où beaucoup de perte de temps. Finalement la tractation put se faire pour 800 000 francs. Le terrain dégagé permettait la construction d'un bâtiment avec six nouvelles classes et un préau de 450 m<sup>2</sup>. Un baraquement vétuste abritant cinq classes devait être rasé. En fait, il fut maintenu.

Le projet de construction était estimé à 22 754 224 francs par les architectes MM. Demur et Vardaguer.

Des travaux de restauration allaient être menés parallèlement dans les bâtiments anciens.



- En 1955, le bâtiment d'origine est rehaussé d'un étage
- C.C. cours complémentaire
- Partie B de la cour bitumée en 1951, le reste en 1952

## Apparition du modernisme

Alexandre Plancher fut élu maire le 22 mars 1959. La municipalité allait réévaluer la participation aux frais scolaires des familles étrangères à la commune portée à 2500 francs.

Le 2 juillet 1960, le maire rendit compte d'un crédit de 3 500 000 francs perçu au titre de la loi Barangé. (Désormais on n'allait plus parler en anciens francs).

Le modernisme entra à l'école sous forme d'une machine à écrire Japy grand modèle. Le directeur (ou son adjoint) écrivait jusque là tous les documents administratifs à la main, car il n'y avait pas non plus de secrétaire. La première, Mme Métro, ne fut embauchée qu'en 1963 et elle resta à ce poste jusqu'en 1986, avant de devenir documentaliste (jusqu'en 1989).

Autre trait de modernisme : le téléphone. Il existait auparavant mais nous constatons que le directeur-adjoint, M. Bijou, en était encore, en cette année 1960, à demander que la commune prenne en charge les dépenses de communications téléphoniques faites dans l'intérêt de l'école. Il obtint satisfaction.

En 1960-1961, le C.E.G. fonctionnait avec 10 classes réparties comme suit :

- 1 classe de terminale
- 1 classe de troisième
- 2 classes de quatrième
- 3 classes de cinquième
- 3 classes de sixième

Le directeur, M. Davy, souhaitait l'ouverture d'une seconde classe de 3<sup>e</sup> pour la rentrée 1961-1962.

Dans le primaire, il y avait alors douze classes ayant une moyenne de 30 élèves chacune.

Un mot, en passant, sur les logements de fonction qui étaient alors très utilisés, bien que pas toujours suffisamment entretenus, ainsi pour le logement occupé en 1961 par M. Neau, rue Jean Jaurès, considéré comme insalubre par le comité de vigilance des instituteurs. Après le départ de l'occupant vers un logement plus agréable, le bâtiment annexe, qui devait être démoli, survécut pendant une douzaine d'années (mais sans le logement).

Trois enseignants de cette époque habitaient à l'école : MM. Davy, Bijou et

Loreau. En 1962, ils joignirent leurs signatures pour demander :

- 1) la reprise des enduits de la cage d'escalier et du vestibule vieux de 14 ans.
- 2) le renouvellement de la peinture des soubassements vieux de plus de 30 ans, etc.

Disons que c'était là les soucis du quotidien.

## Les centres aérés

Les garderies scolaires fonctionnèrent jusqu'en 1960. Elles furent alors remplacées par les centres aérés. Mme Tourillon, de l'A.E.P.R. explique :

*« Ces garderies sont devenues centres aérés et c'est à ce moment que Robert (Tourillon) et moi avons pris la suite, aidés en cela par beaucoup d'autres personnes (bénévoles).*

*Au lieu de rester sur Pont-Rousseau, tous les enfants des écoles publiques de la commune étaient pris en charge et transportés à l'extérieur, d'abord aux Régniers (en Vertou) puis à Brains, où nous sommes restés sept ans.*

*Rendez-vous était donné en quatre points de la commune dès 8 heures du matin : Ragon, Trois-Moulins, place Saint-Paul, Château nord. Les cars Brounais les prenaient en charge et les ramenaient le soir au même endroit vers 19 heures.*

*Sur le plan des effectifs, j'ai relevé pour l'été 62-63 :*

*185 inscriptions pour juillet*

*132 inscriptions pour août*

*Ça faisait déjà du bruit, mais quel plaisir de voir la joie de tous ces enfants. L'A.E.P.R. a cessé d'organiser ces centres quand la municipalité de Rezé...a voulu englober les deux écoles publique et privée... »*

## Le départ de l'école primaire de garçons

Au début des années 60, la partie collège était devenue aussi importante que la partie école primaire et la cohabitation était devenue problématique. Autre souci : bien que fonctionnant comme un C.E.S., le collège était toujours C.E.G., donc restait à la charge

de la commune. Il n'était désormais plus possible de loger tout le monde et l'on dut construire à nouveau en urgence des baraquements sur un terrain éloigné, pour recevoir les classes pratiques et les classes de transition (rue lieutenant de Monti)<sup>1</sup>.

Il fallut aussi envisager le départ de l'école primaire. On songea à agrandir l'école des filles, situé rue du docteur Nogue (près de l'église Saint-Paul) pour en faire un groupe scolaire mixte. En 1964, la ville acquit par expropriation des terrains contigus appartenant à MM. Terrien et Cassard (Mme Cassard ayant cédé une parcelle à l'amiable, il lui fut payé 5 % d'intérêt).

La même année, le C.E.G. fut transformé en C.E.S. (Collège d'Enseignement Secondaire). Le ministère agréa au mois de novembre 1965 (voir documents annexés). Ce fut un des premiers établissements du genre en France.

Avril 1966 – Les travaux de rénovation entrepris rue du docteur Nogue pour recevoir la future école de garçons s'achevaient. Seule la réfection de la cour restait en suspens. On trouvait plus avantageux de faire exécuter ce genre de travaux par les Ponts et Chaussée et c'est ce qui fut décidé par la suite pour la somme de 50 000 francs.

Dans le registre des délibérations du 22 avril 1966, on lit : « *Un nouveau C.E.G. filles est aussi construit, attendant à l'école primaire de filles. Ce C.E.G. filles comportant sept classes doit être terminé pour la rentrée d'octobre 1966, et être utilisé provisoirement comme école primaire de garçons...* »

En fait, les filles étaient entrées au C.E.G. de la rue Jean Jaurès dès l'année 1956-1957 et on ne s'explique pas cette délibération qui ne fut pas suivie d'effet. Le bâtiment reçut l'école de garçons après construction d'un nouveau bâtiment. Trois classes furent rajoutées plus un logement pour le concierge, l'étude étant confiée à M. Demur, architecte. La rentrée put se faire, malgré tout, en octobre 1966.

Au début décembre de la même année, le préfet et l'inspecteur d'académie informèrent la ville que le financement du nouveau bâtiment devait être assuré par les fonds permanents de l'allocation scolaire. La municipalité protesta contre cette mesure de

désengagement de l'Etat qui, jusque là, finançait ce type d'opération. Un vœu fut émis et adressé aux députés qui dénonçaient cette législation restrictive.

En 1966-1967, le C.E.S. de Pont-Rousseau (avec son annexe) accueillait 914 élèves groupés en 35 classes, dont 27 divisions rue Jean Jaurès.

L'école primaire de Pont-Rousseau se trouvait désormais dans ses nouveaux murs près de l'église Saint-Paul. La mixité n'intervint qu'en 1972, du fait d'une forte opposition des institutrices. Naquit alors le groupe scolaire Roger Salengro.

En 1968-1969, les effectifs du collège de Pont-Rousseau chutèrent brutalement à 530 élèves pour 21 divisions. C'était la conséquence de l'ouverture du C.E.S. de la Petite-Lande avec 600 élèves, dont nombre venant du premier établissement.

Les 21 classes du C.E.S. de Pont-Rousseau comprenaient :

- 5 classes de 6<sup>e</sup>
- 6 classes de 5<sup>e</sup>
- 5 classes de 4<sup>e</sup>
- 5 classes de 3<sup>e</sup>

avec 4 sections :

- A - classique (avec latin)
- B - moderne (2 langues vivantes en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>)
- C - moderne (1 langue vivante)
- D - classe de transition et pratique (qui recevait surtout des garçons.)

Certaines classes fonctionnaient encore dans des locaux provisoires et il devenait nécessaire de les remplacer par des constructions appropriées. Mais l'exiguïté et la configuration des terrains posait problème.

En 1969, la municipalité se trouva saisie d'une autre affaire, l'utilisation de la cantine, restée commune aux élèves du C.E.S., du primaire et de la maternelle (du Parc). Il s'agissait toujours du bâtiment situé au 40 rue Jean Jaurès, très insuffisant pour tout ce monde. Un temps, on avait envisagé d'envoyer les élèves du C.E.S. déjeuner à la Petite-Lande, ce qui s'avéra trop onéreux et compliqué. On décida finalement de créer deux services :

- 1) Un de 12h à 12h35 pour les élèves du C.E.S. et de la maternelle.
- 2) Un autre à suivre pour les élèves de primaire.

<sup>1</sup> En fait, ces baraques avaient été construites pour les besoins du collège de la Petite-Lande où les élèves rentrèrent avant que tout ne soit prêt.

Cette option permettait de libérer la salle du 1<sup>er</sup> étage, aménagée en salle de réunion. Pour améliorer le service de la cantine, on acheta une cuisinière pour 200 rationnaires.

## Une grève scolaire

Le problème de la vétusté des baraquements hébergeant des classes restait entier. En 1970, un projet d'extension en dur fut élaboré. Il nécessitait la destruction du logement de concierge. Mais, pour le financement, la municipalité se heurtait à nouveau aux tergiversations ministérielles.

Finalement, l'affaire déboucha sur une grève scolaire massive. C'est ce que rappelle un bulletin municipal de l'année 1974.

L'urgence était telle que l'association des parents d'élèves Cornec (FCPE) et les syndicats réagirent comme en témoigne le bulletin municipal de 1974.

## Le nouveau C.E.S.

L'incendie du C.E.S. Pailleron, à Paris, suscita des inquiétudes fondées dans toute la France à propos de la sécurité dans les établissements scolaires et, à Rezé comme ailleurs, les esprits se mobilisèrent. La nécessité de se débarrasser au plus vite des baraquements était évidente pour tout le monde.

En mai 1973, la municipalité lança donc une nouvelle étude visant à la construction d'un énième bâtiment. Celui-ci comprendrait des salles de cours, des salles spécialisées, des locaux médicaux et sociaux, un équipement sanitaire adapté, des locaux annexes, administratifs et de demi-pension.

Le C.E.S. était nationalisé mais les bâtiments et les terrains restaient propriété de la ville. Les travaux restaient donc à sa charge.

### L'EXTENSION DU C.E.S. DE PONT-ROUSSEAU

#### UNE ACTION COURONNEE DE SUCCES

Chacun se souvient de l'action menée au début de 1973 par l'Association des Parents d'Elèves de la Fédération Cornec et les Syndicats d'Enseignants soutenus par la Municipalité pour obtenir rapidement l'extension du C.E.S. de Pont-Rousseau dont certains locaux n'offraient pas des garanties de sécurité suffisantes.

Une grève scolaire massivement suivie par les Parents d'Elèves et les Enseignants, une conférence de presse, les démarches d'une délégation à la Préfecture, avaient montré la détermination de toutes les parties concernées.

Cette détermination a porté ses fruits. En effet, au début du mois d'octobre 1973, la Municipalité était informée de façon officielle que ce projet (inscrit au 43<sup>ème</sup> rang en 1972 puis au 36<sup>ème</sup> rang en 1973 du programme de financement pluriannuel régional) sera financé en 1974.

Le projet mis au point par l'architecte communal était prêt depuis longtemps déjà et ne réclamait plus que quelques mises au point de détail de façon à l'actualiser. Tout semblait donc laisser l'espoir d'une réalisation rapide.

### UNE DECISION INOPPORTUNE

C'était compter sans la subtilité des décisions ministérielles.

Un mois plus tard en effet, la Municipalité apprenait que le Ministère de l'Education Nationale ayant décidé récemment l'application de nouvelles dispositions réglementaires en matière de constructions scolaires du second degré, le projet devrait être modifié de façon à s'y conformer.

Sans entrer dans le détail de cette nouvelle réglementation - et sans porter de jugements sur le fond - il faut souligner qu'elle entraîne de profondes modifications dans le projet achevé, et qu'elle nécessite sa révision depuis le départ. Or la Commission départementale chargée de l'examiner se réunit fin novembre-début décembre !

La Municipalité a aussitôt demandé à l'architecte communal de faire tout son possible pour remodeler le projet avant cette échéance afin qu'aucun retard ne soit apporté à sa réalisation.

Bulletin municipal de 1974

Suivant la réglementation en vigueur, la préfecture demanda si, pour ce projet, la ville entendait conserver la maîtrise d'ouvrage ou si elle entendait la transférer. Pour une construction neuve, il peut être préférable de confier la maîtrise d'ouvrage à l'Etat (car alors c'est lui qui supporte l'augmentation du coût des travaux). Mais, dans ce cas, la ville perd son droit de regard sur la bonne exécution des travaux, alors qu'une fois ceux-ci réceptionnés, c'est elle qui doit assurer l'entretien.

La ville décida de conserver la maîtrise du chantier et de prendre en charge la participation réglementaire sur le budget communal.

Les travaux d'agrandissement commencèrent en 1974 pour un « C.E.S. 600 grandes mailles ». La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux fut réceptionnée le 18 juillet 1974 ; le reste suivit. La rentrée scolaire put y être assurée pour l'année 1975-1976.

Une mosaïque en pâte de verre à but décoratif, conçue par l'artiste parisien Luc Peyre, fut réalisée sur toute la longueur de la passerelle joignant les bâtiments, de façon à être vue de l'entrée. Il en alla de 28 640 francs.

Dans sa délibération du 21 décembre 1979, le conseil municipal désaffecta certains bâtiments de l'école de Pont-Rousseau Nord ne correspondant plus aux besoins de la commune. Il décida néanmoins de les maintenir dans le domaine public communal et de les affecter plus particulièrement « à l'usage d'associations philanthropiques de la commune ».

Il n'a pas été possible de déterminer quels étaient ces bâtiments ni les associations qui les occupèrent.

Pour clore cette histoire de notre vieille école, évoquons à nouveau quelques uns des travaux qui intervinrent entre 1980 et 1986. Ils furent, pour les plus coûteux, en relation avec la politique d'économie d'énergie. Du fait de sa construction extraordinairement chaotique, l'établissement coûtait cher en chauffage, ce qui était accentué par la grande hauteur des salles de classe primitives. On y installa des faux plafonds. Tout cela était onéreux : 117 182,14 francs et la ville demanda à nouveau une participation de l'Etat.

Un autre investissement lourd fut celui du gymnase. Bien sûr, il avait été impossible de l'insérer dans l'espace de l'école et on avait dû le construire à 300 mètres de là, près du cimetière, ce qui n'était pas sans poser de problèmes de sécurité pour le déplacement des élèves.

Peu d'écoles, sans doute, eurent à subir autant de transformation et d'extensions. Ce n'est d'ailleurs pas fini et une restructuration complète est en cours, les travaux devant s'étaler entre 2003 et 2007. À leur terme, l'entrée des élèves devrait se faire rue Guy Lelan.

Mais ceci est une autre histoire.

# ANNEXES



REZE, le 4 JUIN 1965.

M. J. DAVY, Directeur de C.E.G.  
chargé des fonctions de direction pour le  
COLLEGE d'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE de Pont-Rousseau  
75, Rue Jean-Jaurès  
REZE . LOIRE-ATLANTIQUE.

à

Monsieur le MINISTRE de l'EDUCATION NATIONALE  
Direction des Personnels d'enseignement général,  
technique et professionnel.  
BU REAU P 4.

**OBJET :** DEMANDE DE MAINTIEN AU POSTE DE DIRECTION DU C.E.S.

**REF :** Note de service N° 2773 du 31 mai 1965 de Monsieur le Directeur des Personnels à  
Messieurs les Chefs d'Établissement : POSTES VACANTS - Académie de NANTES - C.E.S. de  
REZE-Pont-Rousseau.  
- Arrêté de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale - Bureau P 4 du 29 janvier 1965  
- Propositions C.N.C.S. des 9 et 25 mars 1964.

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance mon maintien au poste de direction du Collège d'Enseignement Secondaire de REZE-Pont-Rousseau dont l'intérim m'a été confié, pour l'année scolaire 1964-1965, par arrêté ministériel en date du 29 janvier 1965.

À la transformation du C.E.G. en Collège d'Enseignement Secondaire au 21 septembre 1964, j'assurais depuis neuf ans la direction de l'établissement.

Le Directeur, faisant fonctions de Principal :

J. DAVY

*Davy*  
7

INSPECTION ACADEMIQUE  
de  
LOIRE-ATLANTIQUE

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Avis particulièrement favorable à la demande de M. DAVY.

Je considère M. DAVY comme le meilleur directeur de C.E.G. du département tant par ses qualités humaines, que par sa compétence administrative et pédagogique. Très estimé par tous, sa nomination éventuelle au poste de Principal ne suscitera aucun problème sur le plan local.

Nantes, le 9 juin 1965  
L'Inspecteur d'Académie,

Paris, le 26 novembre 1965

Direction de la Pédagogie  
des Enseignements Scolaires et  
de l'Orientation

Service d'Organisation et de Gestion  
des Établissements Scolaires

Section des Affaires Générales

GV/NP/N° 6263

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

à Monsieur le Principal du collège  
d'enseignement secondaire de REZE-les-  
NANTES

(Loire-Atlantique)

S/c de Monsieur le Recteur et de  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Objet : Création du collège d'enseignement secondaire na-  
tionalisé de REZE-les-NANTES -

Par décret du 5 juillet 1965, paru au Journal  
Officiel du 11 juillet 1965, a été créé le collège d'ensei-  
gnement secondaire nationalisé cité en référence.

Veillez trouver, ci-joint, une copie de la con-  
vention destinée à fixer les modalités d'application de ce  
décret qui prend effet au 15 septembre 1964.

La convention prévoit qu'un état des lieux du  
collège d'enseignement secondaire et l'inventaire du maté-  
riel seront établis contradictoirement par un représentant  
de la ville et un représentant du Ministre de l'Éducation  
Nationale.

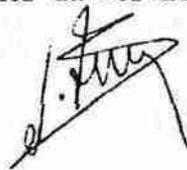
Je vous prie de bien vouloir me représenter pour  
l'établissement de ces documents qui seront conservés dans  
les archives du collège d'enseignement secondaire. Vous  
voudrez bien prendre contact, à ce sujet, avec M. le Maire  
que j'informe de votre mission.

Pour le Ministre et par délégation,

/Le Directeur,  
Le Chef du Service,

DESTINATAIRES :

- .. le Recteur : 1 ex. lettre  
                  et 1 copie convention
- .. l'Inspecteur d'Académie :  
                  1 ex. lettre
- .. le Principal : 1 ex. lettre  
                  et 1 copie convention

  
J. FERREZ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Paris, le 26 novembre 1965

Direction de la Pédagogie  
des Enseignements Scolaires et  
de l'Orientation

Service d'Organisation et de Gestion  
des Établissements Scolaires

Section des Affaires Générales

GV/NP/N° 6264

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

à Monsieur le Maire de REZE-les-NAUTES  
(Loire-Atlantique)

S/c de Monsieur le Préfet.

COPIE POUR ARCHIVES

Objet : Création du collège d'enseignement secondaire nationalisé de REZE-les-NAUTES -

Par décret du 5 juillet 1965, paru au Journal Officiel du 11 juillet 1965, a été créé le collège d'enseignement secondaire nationalisé cité en référence.

Veillez trouver, ci-joint, un exemplaire signé de la convention destinée à fixer les modalités d'application de ce décret qui prend effet au 15 septembre 1964.

La convention prévoit qu'un état des lieux du collège d'enseignement secondaire et l'inventaire du matériel seront établis contradictoirement par un représentant de la ville et un représentant du Ministre de l'Éducation Nationale.

Je vous serais obligé de bien vouloir, pour l'établissement de ces documents, désigner votre représentant et lui demander de prendre contact le plus rapidement possible avec M. le Principal du collège d'enseignement secondaire que j'ai chargé de me représenter.

Par ailleurs, je rappelle que, dans l'état actuel de la législation, la création du collège d'enseignement secondaire nationalisé ne modifie pas les obligations de la ville en ce qui concerne l'indemnité représentative de logement aux instituteurs : les maîtres en fonction dans les classes d'enseignement général de "type C.E.G.", ou dans les classes de transition et d'enseignement terminal du collège d'enseignement secondaire doivent percevoir cette indemnité, au taux majoré de 20 %, à la charge de la commune, siège de l'établissement.

DESTINATAIRES :

- M. le Préfet
- M. le Maire
- C.P.I. à
- M. le Recteur
- M. l'Inspecteur d'Académie
- M. le Principal du C.E.S.

Pour le Ministre et par délégation  
P. le Directeur,  
Le Chef du Service,

  
J. FERREZ

ACADEMIE DE NANTES

Département de  
Loire-Atlantique.

Collège d'enseignement Secondaire de Pont-Rousseau

ETAT NOMINATIF DES PERSONNELS MASCULINS  
EN FONCTION AU : C.E.S de Pont-Rousseau,  
75, rue Jean-Jaurès  
REZE

à la date du 1er Juin 1965.

NOMS et Prénoms	Date de naissance	OBSERVATIONS.
1. ELJOU André	15.1.1911	
2. HIRCT Guy	17.4.1923	
3. CHAUVELON Henri	16.6.1917	
4. COADOU Yves	3.4.1939	
5. DAVY Jean	10.1.1913	
6. DUVIGNAC Claude	1.3.1932	
7. FAUJET Raymond	3.8.1914	
8. GUILBAULT Lucien	4.3.1929	
9. KIEGER Roger	8.3.1930	
10. LE BRIS Joseph	7.7.1943	
11. LE GOFF Jean-Claude	7.10.1936	
12. LEGOU Gilbert	17.3.1917	
13. LEVRON Gilbert	1.5.1935	
14. LHARDY Fernand	17.3.1928	
15. NAYRAC Pierre	24.5.1928	
16. NEAU Gaston	25.5.1930	
17. FOUTOT Gilbert	13.4.1936	
18. ROUAULT René	5.10.1919	
19. TROSMO Charles	17.1.29	
20. VALENTIN Guy	25.12.28	

Fait à REZE le  
Le Directeur du C.E.S : J. DAVY

<u>Année scolaire</u>	<u>Principal</u>	<u>Principal-adjoint</u>
1945-1946	M. MENORET (directeur)	M. BIJOU André (directeur-adjoint)
1946-1947		
1947-1948		
1948-1949		
1949-1950		
1950-1951		
1951-1952		
1952-1953		
1953-1954		
1954-1955		
1955-1956	M. DAVY Jean (directeur puis principal)	
1956-1957		
1957-1958		
1958-1959		
1959-1960		
1960-1961		
1961-1962		
1962-1963		
1963-1964		
1964-1965		
1965-1966		
1966-1967		
1967-1968	Mme SEPTE Lucienne	M. SAULNIER Georges (faisant fonction)
1968-1969		
1969-1970		
1970-1971		M. LEGOU Gilbert
1971-1972		
1972-1973		
1973-1974		
1974-1975		
1975-1976		
1976-1977		
1977-1978		
1978-1979		
1979-1980		
1980-1981	M. DELBECQUE Yves	M. BARBAT Jean-Paul
1981-1982		
1982-1983		
1983-1984		
1984-1985		M. LE MASLE Gilles (faisant fonction)

## PERSONNAGES AYANT FREQUENTE L'ECOLE

Benjamin PERET

poète anti-conformiste

né le 4 juillet 1899 au 15, rue Alsace Lorraine

Il habita ensuite Nantes, 55 rue Edgar Quinet et rentra à l'école Livet pendant 1 an de 1912 à 1913 pour préparer les Arts et métiers.

A sa démobilisation en 1920, il rencontra Breton, Eluard, Soupault, Aragon et le surréalisme.

### **Jean-Louis HUBERT**

Cinéaste

Né le 4 octobre 1949 à Nantes

Il habita Trentemoult pendant deux ans et demi à partir de l'âge de cinq ans

Ensuite ses parents firent construire – près du Moulin à l'Huile – où il vécut jusqu'à 17 ans.

Il fréquenta l'école jusqu'au certificat d'études.

Quelques uns de ses films	<i>L'année prochaine si tout va bien - 1981</i>
	<i>La smala - 1984</i>
comme metteur	<i>Le grand chemin – 1987</i>
en scène	<i>Après la guerre - 1989</i>
	<i>La reine blanche – 1990</i>
	<i>A cause d'elle –</i>



Pour toute communication concernant cet article  
Ecrire ou téléphoner à l'auteur :

CACHET Claude  
7, allée des Glycines  
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE  
Tél 02 28 21 05 29



Classe de M. Gilbert Legou – vers 1950



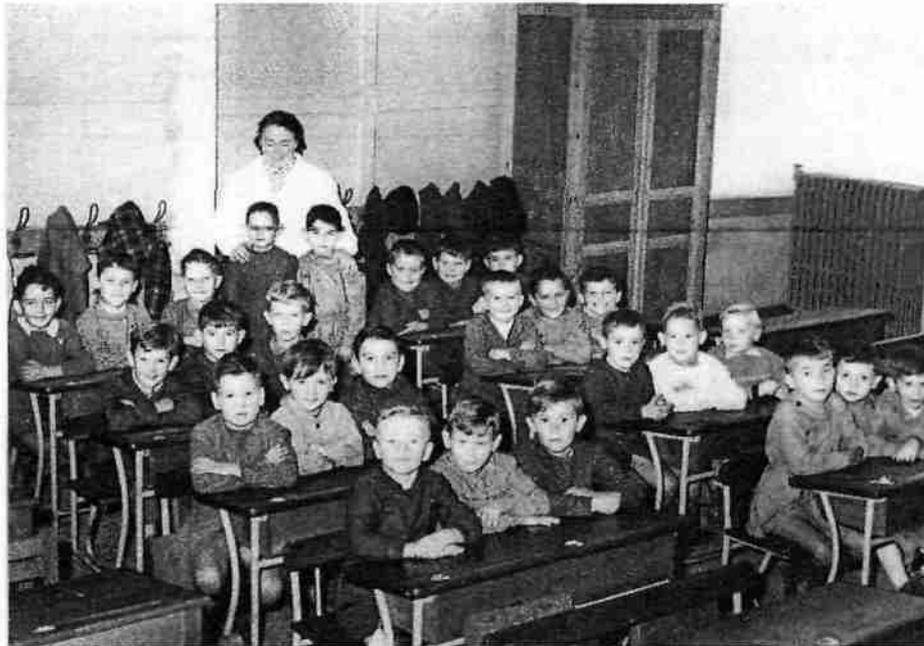
Classe de Mme Casalta – vers 1950-1953



Classe de M. André Biiou – vers 1952-1955



Classe de M. Henri Chauvelon – vers 1952-1956



Classe de Mme Buffet – vers 1953-1955



Classe de M. Montfort – année 1956-1957 classe 5<sup>e</sup> B

### Avis de recherche

Les personnes qui reconnaissent un des élèves sur les photos peuvent se mettre en contact avec Claude Cachet au 02.28.21.05.25

Merci

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Rappel de cotisation**

Avez-vous pensé à régler le montant de votre cotisation pour l'année 2007 ?  
Elle nous permet d'éditer nos bulletins que vous recevez gratuitement chez vous.

Si vous désirez adhérer ou faire adhérer d'autres personnes, envoyer un chèque d'un montant de 10 euros à l'ordre des Amis de Rezé à l'adresse suivante :

LES AMIS DE REZE  
Hôtel Grignon Dumoulin  
Archives municipales  
44403 REZE Cedex

### **Les responsables du bulletin**

Isidore Impinna – Michel Kervarec  
Contact : M. Kervarec, président. Tél. : 02.40.75.47.60  
Adresse Internet : [lesamisdereze@laposte.net](mailto:lesamisdereze@laposte.net)

**REPROGRAPHIE**

**Mairie de Rezé**

**MISE EN PAGE**

**Armelle Kervarec**

*Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.  
Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'association des Amis de Rezé.*

